

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D'UN AN

France	25.00
Pour les Ligneurs	20.00
Etranger	30.00
Pour les Ligneurs	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII
TÉL. LITTRÉ 02-92

Directeur : Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :
DROITHOM-PARIS
Chèques postaux :
c/c 219.25, PARIS

SOMMAIRE

LUIGI CAMPOLONGHI

Avec l'Italie? - Oui!

Avec le Fascisme? - Non!

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

SERVICE DE PUBLICITE

CONFIEZ-NOUS VOS ANNONCES VOTRE RECLAME

La publicité de la revue, de par son important tirage, est toujours d'un grand rendement.

RECLAME. — Prix de la ligne : 4 fr. (55 lettres, signes et espaces par ligne de 7). Colonne de 8 centimètres de largeur, 22 lignes à la colonne.

TARIF DEGRESSIF. Par contrat annuel de :
 250 lignes, 5 % en moins, soit 3 fr. 80 la ligne
 500 — 15 % — — soit 3 fr. 40 —
 1.000 — 35 % — — soit 2 fr. 60 —

Pour renseignements complémentaires, envoi de textes, signatures et contrats, s'adresser à Jules Dupont : « LA PUBLI-CITE LUCRATIVE », 14, rue du Delta, Paris (9^e), téléphone : Trudaine 19-19, chargé de toute la publicité de la revue.

LIGUEURS !

N'oubliez pas de vous réclamer des « Cahiers » lorsque vous écrivez à nos annonceurs.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

LES NOUVELLES AFFICHES DES CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Les Chemins de fer de l'Etat viennent de faire éditer une nouvelle série de quatre affiches d'une belle venue : Huelgoat, La Chapelle-Saint-Herbot, par Haino; Coutances, par H. C.; Cuimilliau (Le Calvaire), par Petit; L'île Brehat, par Houpin.

En outre, pour satisfaire aux nombreuses demandes des amateurs, les affiches suivantes qui eurent tant de succès les années précédentes ont été rééditées : Lisieux (La Rue aux Fèvres), par Coatel; Le Mont-Saint-Michel (Moutons), par Constant Duval; La Mare de Criquebeuf, par Géo Douval.

Toute personne désirant se les procurer peut en faire la demande au Service de la Publicité des Chemins de fer de l'Etat, 13, rue d'Amsterdam, à Paris. Elles sont expédiées à domicile contre l'envoi préalable de leur valeur (5 fr. par unité), augmenté du prix du colis-postal, en mandat-carte.

Le Service de la Publicité et les principales gares du Réseau tiennent également à la disposition des amateurs une liste détaillée de toutes les affiches pouvant être vendues.

Avez-vous acheté cette semaine

MONDE

Grand hebdomadaire littéraire
artistique, économique et social

dirigé par Henri BARBUSSE

Il faut lire MONDE pour pouvoir discuter tous les problèmes d'actualité

MONDE renseigne sérieusement
et objectivement

Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur simple demande à MONDE, 50, rue Etienne-Marcel, Paris

EN VENTE :

HISTOIRE DE LA LIGUE

Par Henri SEE. — Prix : 8 francs

En vente dans nos bureaux, 10, rue de l'Université, Paris VII^e.

Une Visite à la Russie Nouvelle

par FERNAND CORCOS

Membre du Comité Central

LE SEUL LIVRE SUR LA
RUSSIE, QUI AIT ÉTÉ UN
SUCCÈS DE LIBRAIRIE

Envoi contre 13 frs adressés à la Ligue

BAULERIE Electro Mécanique des
« Cafés de l'Oncle Tom »
Vrac et Paquetage prime - Expéditions franco par postaux
Alain Balat et Cie à Perpignan

100 Fcs PAR JOUR repres. fac. art. 1^{er} nées.
Hom. ou dame. Ecr. NEW-AMERICA, à Ville-
franches-s-mer (Alpes-Maritimes).

UN GROS LOT ? dans les 500.000
obligations non
rédimées du Crédit National, Crédit Foncier, Ville
de Paris, Panama, etc., publiées avec tous les
tirages (Lots et Prizes). Abonnement 1 an : 10 francs.
JOURNAL MENSUEL TIRAGES, n° 1, Cité Bergère, PARIS (9^e)

COMMIS DU TRÉSOR

Concours de février 1931 : 500 places

Début : 10.500 francs, plus indemnités

Avancement rapide : accès normal aux PERCEPTIONS

« TRÉSOR ET PERCEPTIONS »

19, Rue Lebon, PARIS (17^e)

(Listes de succès et notices par courrier)

LIBRES OPINIONS

AVEC L'ITALIE ? — OUI ! AVEC LE FASCISME ? — NON ! ⁽¹⁾

Par Luigi CAMPOLONGHI, président de la Ligue italienne

PREMIÈRE PARTIE

La France et l'Italie avant le Fascisme

I. Le problème des rapports franco-italiens et le Problème franco-italien

On parle beaucoup, surtout depuis quelque temps, d'un problème franco-italien ; mais, ceux-là même qui en discutent avec le plus d'opiniâtreté et d'ardeur seraient bien embarrassés si on les mettait en demeure de le poser en des termes précis.

Il y a, en réalité, deux problèmes franco-italiens : il y a, d'abord, un problème — intermittent — des *rapports franco-italiens* ; et il y a un problème — permanent celui-ci — que nous appelons *problème de la vie italienne*, mais qui n'attend que d'être pris en considération pour devenir le véritable *problème franco-italien*.

Il est facile d'indiquer, *grosso modo*, les données du premier de ces deux problèmes, puisque, à l'heure actuelle, il retient, à lui seul, toute l'attention de la presse et de la diplomatie de la France et du Fascisme : 1) arrangements prévus par le Pacte de Londres (26 avril 1915), par l'accord de Saint-Jean-de-Maurienne (21 avril 1917), par le traité de Sèvres (10 août 1920) ainsi que par le traité de Lausanne (24 juillet 1923), concernant l'Asie Mineure et l'Afrique du Nord ; 2) statut des Italiens de Tunisie ; 3) entente navale.

Admettons, pour un instant, que l'accord se réalise entre la France et le Fascisme sur ces trois points à l'entière satisfaction du Gouvernement de Rome. Celui-ci qui, pour se soutenir, poursuit

exclusivement une politique de prestige, serait, peut-être, momentanément satisfait, mais une solution semblable laisserait intacte la *situation démographique et économique* qui est à la base du *problème de la vie italienne*.

Ce second problème, nous venons de le définir en l'énonçant, mais il est permis de se demander au nom de quels droits et en vertu de quels engagements l'Italie pourrait prétendre qu'un autre pays l'aiderait à le résoudre, puisque, au point de vue de la logique abstraite, il lui est strictement personnel.

Si la France, par exemple, répondait par un refus net aux sollicitations de l'Italie, personne, en dehors des tribulations professionnels de la politique, ne se sentirait autorisé à l'accuser d'arrogance ou de félonie. Mais des gens plus sensés et plus avisés pourraient s'étonner avec plus de raison, en voyant la France ne pas appliquer à une nation voisine ces mêmes principes de solidarité internationale dont un de ses représentants, les plus autorisés s'est fait l'ardent apôtre en Europe.

La solidarité européenne est la *conditio sine qua non* de la paix européenne.

Le problème de la *vie italienne* intéresse, à ce titre, l'Europe entière, mais il intéresse surtout la France ; et la France doit collaborer à sa solution dans le cadre de l'effort européen. Elle en a, d'ailleurs, la possibilité et son intérêt l'y incite, car, hâtons-nous de le dire, en plus d'un problème de la vie italienne, il y a aussi un problème de la vie française.

Si, en effet, l'Italie a trop d'hommes et pas assez de matières premières, la France a une grande abondance de matières premières et pas assez d'hommes ; de telle façon que les deux problèmes intéressent respectivement l'une et l'autre de ces deux nations pourraient très bien n'en faire qu'un seul. Il est, en somme, évident que les deux États voisins devraient être amenés par leur situation à étudier leurs besoins respectifs et à les comparer, car ce sont souvent les intérêts les plus divergents qui sont les plus faciles à concilier. Et nous montrerons qu'il n'y a pas là un paradoxe. Mais l'Italie n'a pas le droit d'exiger, par la violence ou

(1) Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ici les bonnes feuilles du livre — tout à fait d'actualité — que notre collègue, M. Luigi CAMPOLONGHI, président de la Ligue italienne des Droits de l'Homme, vient de consacrer à la question délicate des rapports franco-italiens : *Avec l'Italie, oui ! Avec le Fascisme, non !* C'est un ouvrage, en tous points remarquable, nourri de faits et de documents. Les ligueurs tiendront à le parcourir en entier ; ils le commenteront dans leurs réunions d'hiver ; ils le recommanderont chaleureusement aux amis. On souscrit dans nos bureaux, 10, rue de l'Université, Paris VII^e. (Nous indiquerons incessamment le prix de l'ouvrage. — (N.D.L.R.)

par le chantage, que la France lui prête son concours pour sortir de l'angoissante impasse où elle se trouve. C'est de la vision claire et de la compréhension réciproque de leurs besoins et de leurs intérêts, c'est, enfin, d'une volonté intelligente et spontanée de collaboration loyale et cordiale que pourra jaillir, pour s'imposer à l'attention des deux pays et de l'Europe, le véritable *problème franco-italien*.

Voilà la seule façon honnête et utile de poser la question, si l'on est réellement animés du désir de la résoudre sur le terrain de l'amitié et de l'intérêt commun, et si l'on ne veut pas obéir à des arrière-pensées dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elles seraient en état de révolte patente contre la raison, contre le droit et contre la conscience humaine.

II. L'inanité de la "politique latine" et les dangers de la politique méditerranéenne

Une discussion entre la France et le Fascisme pour la solution du problème des rapports franco-italiens est ouverte et on ignore, à l'heure actuelle, quel en sera le résultat : une discussion sur le problème franco-italien ne manquera pas de s'imposer, un jour non lointain, à l'attention de la France et de l'Italie.

Mais, dans l'éventualité d'une telle discussion, il faut dès maintenant se méfier aussi bien de ceux qui, au delà des Alpes, ne rêvent qu'à des solutions d'extorsion ou de chantage, que de ceux qui, en deçà, sont restés fidèles à des apriorismes empiriques et arbitraires, d'après lesquels l'Italie sera toujours hostile à la France.

Est-ce que nous allons alors faire appel à la fraternité latine, à la race commune, à l'identité de la culture et de la civilisation ? Non, car nous serions en contradiction avec ce que nous venons de dire. Mais nous nous tiendrons à une distance égale aussi bien de ceux qui se servent de ces lieux communs pour préconiser une politique, générale peut-être, mais sans doute fantaisiste, que de ceux qui, au nom d'un prétendu réalisme et avec une mentalité de métreurs patentés de la politique, leur opposent d'autres lieux non moins communs, consistant, par exemple, à dire que l'idéalisme n'est bon qu'à rehausser l'éclat des banquets gastronomiquement inférieurs.

M. René Pinon, par exemple, a parfaitement raison de croire que la fraternité latine est un de ces morts qui ont tenu dans le monde une place si éminente que les hommes ne peuvent plus s'accoutumer à les croire pour jamais ensevelis (1). Et il ne suffit certainement pas de se réfugier à l'abri de la distinction établie par M. F. Brunetière entre la *race physiologique* et la *race historique* (2), après que M. Alfred Fouillée a montré que les différences entre les peuples latins sont peut-être aussi accentuées et aussi nombreuses que

les ressemblances (3), « pour trouver les raisons qui peuvent justifier une entente intime entre les peuples latins, notamment entre la France et l'Italie ». Donc, d'accord : pas de latinité, pas d'affinité de race, pas de civilisation commune.

Mais il sera prudent de renoncer à suivre plus loin M. René Pinon, notamment lorsqu'il oppose à ce qu'il appelle la *politique latine*, la *politique méditerranéenne* (l'une, politique de *hâbleurs*, l'autre, politique de *rageurs*); car, s'il y a des morts qu'il faut se résigner à ne pas voir ressusciter, il y a aussi des vivants qu'il serait prudent de se décider à supprimer.

La *politique latine* est, sans doute, un mot vide de sens en tant que politique d'entente entre les peuples dits latins. Elle n'est plus à l'heure actuelle que poussière d'idéalismes déçus et déçus. Il faut, certes, voir plus grand et plus beau dans l'avenir de l'humanité. Mais la *politique méditerranéenne*, si on voulait la poursuivre des deux côtés des Alpes, serait une réalité qui, tôt ou tard, aboutirait au pire des crimes : la guerre.

N'est-ce pas cela que nous voulons tout d'abord et à tout prix éviter ?

* * *

Qu'est-ce que c'est, en effet, que la politique méditerranéenne ? Est-ce que la France, pour pouvoir pratiquer cette politique adroitement, devra se condamner à monter indéfiniment la garde — et une garde vigilante et armée — à son Empire colonial nord-africain contre les appétits inassouvis et les jalousies agressives des nationalismes qui sont arrivés trop tard — ou parce qu'ils étaient trop jeunes ou parce qu'ils ont été éconduits — au banquet colonial ? Devra-t-elle aussi, en même temps, exploiter ses colonies au titre simple et brutal de propriétaire en fermant les yeux sur les besoins de peuples deshérités qui languissent sur le seuil des maisons voisines, de crainte, si l'on entr'ouvre la porte, qu'ils entrent pour ne plus sortir.

Certains écrivains français paraissent être de cet avis.

Est-ce que l'Italie, pour faire sa politique méditerranéenne, devra se mettre à la suite d'un nationalisme mégalomane, à la Crispi, par exemple, en réclamant la Tunisie, cinquante ans après l'occupation française, le traité de Kassar-Saïd et les conventions du 28 septembre 1896 ?

Le Fascisme poursuit cette politique.

Mais si l'on veut résoudre le problème franco-italien tel que nous venons de le poser, il faut abandonner la querelle méditerranéenne : ou, plutôt, il faut avoir le courage de l'enterrer. Car le problème franco-italien ne pourra pas être utilement abordé, tant qu'on tiendra seulement compte des tendances nationalistes des deux pays, sous le prétexte spécieux que ces tendances se parent de noms illustres, ou se manifestent à travers d'éphémères autorités gouvernementales, et en perdant de vue les intérêts réels et perma-

(1) René PINON : *L'Empire de la Méditerranée*, Perrin et C., Paris.

(2) F. BRUNETIÈRE : *Discours de Combat*, Perrin et C., Paris.

(3) Alfred FOULLÉE : *Esquisse psychologique des peuples européens*, Alcan, Paris.

nents des peuples qui, tôt ou tard, finissent toujours par s'identifier avec leur propre politique.

Tant que, d'un côté, on n'aura pas le courage d'appliquer à la Méditerranée la formule de *uti possidetis* et que, de l'autre côté, non seulement pour des raisons de méfiance, mais aussi dans un esprit d'hégémonie, on considérera la politique méditerranéenne comme devant peser éternellement sur les rapports franco-italiens, on ne sortira pas de l'impasse.

Du côté français, on continuera à citer le *Primato*, de Gioberti, pour mettre l'opinion française en garde contre les tendances traditionnelles de l'esprit italien, désireux de rétablir l'Empire romain. Ou bien M. Brachet (4) cité par M. René Pinon (5) évoquera les prophéties de Mazzini en 1838 et en 1866 sur l'Empire romain ainsi que la lettre de Bismarck au grand patriote italien (6).

De l'autre côté, les nationalistes italiens n'auront qu'à lire les livres de M. René Pinon, d'ailleurs d'une rare richesse et d'une probité documentaire encore plus rare, pour être tentés de connaître les pages où Proudhon (7) reprochait aux républicains français d'avoir appuyé la politique italophile de Napoléon III, ou bien le *Journal Officiel* (8) avec la proposition de Georges Clemenceau tendant à rendre la Corse à l'Italie, ou encore avec le discours de ce grand français, accusant, dix ans après, Jules Ferry d'avoir brisé, en Tunisie, tous liens d'amitié entre la France et l'Italie.

Alors, sur la Seine, on évoquera l'ombre de Crispi et sa mégalomanie francophobe et, sur le Tibre, on rééditera le discours de Camille Pelletan sur la Corse, « pistolet braqué contre le cœur de l'Italie » et on s'amusera à afficher ce que, bien avant Clemenceau, pensaient de la Corse d'autres grands français, par exemple le général de Lafayette (9).

Veut-on en arriver là ? Dans ce cas, la Méditerranée pourra s'appeler mer latine, ou lac français, ou corridor anglais, ou étang italien, mais elle sera surtout la mare stagnante des rapports franco-italiens.

III. L'Italie et la France à la Conférence de Versailles

Ce sont, d'ailleurs, tous ces souvenirs qui ont poussé bien des écrivains à envenimer la dispute

(4) A. BRACHET : *L'Italie qu'on voit et l'Italie qu'on ne voit pas*. Marpon et Flammarion 1883, Paris.

(5) René PINON : o. c.

(6) Diamilla MÜLLER : *Politica segreta italiana*, 1881, Turin, Voir *Notes en appendice*.

(7) P. J. PROUDHON : *Œuvres complètes*. Librairie Internationale, Paris.

(8) *Journal Officiel* du 8 mars 1871.

(9) B. SERRANS : *Lafayette et la Révolution de 1830*. Bruxelles, 1832.

Giuseppe ROMANO CATANIO, *Filippo Buonarroti*, G. Sandron.

et à empêcher le problème franco-italien de se poser dans ses véritables données, l'éloignant ainsi de sa solution logique. Et, malheureusement, ce n'est pas d'un trait de plume que l'on pourrait prétendre effacer tout ce qui reste de poison dans l'atmosphère où, à l'heure actuelle, se déroulent les discussions entre la France et l'Italie.

Pour ce qui concerne l'Italie, nous sommes persuadés, — et nous ne manquerons pas de dire pourquoi, — que toutes les difficultés qui s'opposent à une entente franco-italienne sont étroitement liées à la présence du Fascisme au pouvoir. Le Fascisme, en effet, n'a oublié aucun effort pour greffer sur le tronc d'une situation démographique et économique difficile les rejetons des anciennes rancunes gallophobes, ravivées par les déceptions versaillaises et exaspérées à dessein par la politique de M. Mussolini.

Dans quelle mesure y a-t-il réussi ? Nous l'ignorons, puisque l'Italie est entourée d'une sorte de muraille de Chine. Ce que nous n'ignorons pas, ce sont les responsabilités qui pèsent sur presque tous les gouvernements qui ont précédé le Fascisme et qui ont contribué à créer un état d'esprit dont le Fascisme a largement profité.



Pour se rendre compte de cet état d'esprit ainsi que de ses origines et de son développement, avant d'aborder le problème des rapports franco-italiens, il faut remonter à 1914.

Au commencement de la guerre franco-allemande, l'opinion italienne commanda, d'abord, la neutralité, contre la volonté des nationalistes, qui auraient voulu, eux, voir l'Italie se ranger aux côtés des Empires centraux.

Puis, l'opinion évolua : d'un côté, s'alignèrent les interventionnistes de toutes nuances, depuis les nationalistes, convertis à la suite de pourparlers infructueux avec l'Autriche, jusqu'aux démocrates, aux libéraux, aux républicains et à un nombre assez restreint de socialistes ; de l'autre côté, les neutralistes, depuis les catholiques du Parti populaire jusqu'à la presque totalité des socialistes.

Mais, après la guerre, les interventionnistes se divisèrent : d'un côté ceux dont M. Salandra avait affiché *l'égoïsme sacré* ; de l'autre côté, ceux qui, ayant demandé l'intervention pour des buts idéaux, demeurèrent fidèles à leurs principes.

Les neutralistes, notamment les socialistes, dont la conduite s'était inspirée exclusivement de raisons programmatiques, eurent le tort, au moment de la paix, de ne pas se mêler à cette dispute, car leur haut idéalisme a fait défaut à l'Italie dans une heure critique de son histoire.

C'est ainsi qu'au lieu d'une paix faite par la démocratie, nous avons eu une paix faite par le nationalisme. Mais, comme cette paix n'était pas celle dont avaient rêvé ses auteurs, ceux-ci, pour détourner de leur tête la lourde responsabilité de

l'insuccès, s'en prirent aux Alliés. Et l'opinion déçue et aigrie, en tout cas trompée, les suivit.

L'erreur de la politique italienne à la Conférence de la Paix a été de pivoter autour de la question de Fiume : de se fixer sur cette question, en restant indifférente et étrangère à la solution de toutes les autres questions. N'ayant fait peser d'aucune façon et dans aucun sens son autorité et sa volonté dans la solution des problèmes intéressant les autres parties, elle se trouva isolée au moment où il fallait résoudre le problème qui l'intéressait directement et personnellement (10). Malgré cela, il serait injuste de dire, ainsi qu'on l'a prétendu, qu'elle ait été laissée complètement seule par les Alliés, qui avaient signé le Traité de Londres, en présence des Etats-Unis, qui ne l'avaient pas signé.

Les Puissances de l'Entente étaient liées à l'Italie par un traité — le Pacte de Londres (26 avril 1916) — qui donnait Fiume aux Croates et la Dalmatie à l'Italie. Il y avait là une contradiction qui aurait pu être évitée, si le baron Sonnino, ministre des Affaires étrangères, n'avait pas mis comme condition, en 1915, pour ouvrir les négociations de Londres, l'exclusion de la Serbie de ces mêmes pourparlers. Et l'auteur de ces pages peut se vanter d'avoir signalé le danger lorsqu'il était encore temps de l'éviter (11).

Mais l'opinion italienne, qui savait que le traité donnait la Dalmatie à l'Italie, n'ignorait pas que Fiume était italien. La diplomatie italienne, sur laquelle planait la néfaste autorité du baron Sonnino, oublia (et pour cause !) de lui rappeler que, si Fiume était italien, la Dalmatie était slave, et elle tabla sur l'équivoque ainsi créée. C'est ainsi qu'elle capta et garda la confiance de l'opinion, mais qu'elle perdit toute autorité à la Conférence de Versailles, de telle façon que, on peut l'affirmer aujourd'hui, tout le traité de Versailles fut établi par les Alliés sans la collaboration italienne.

Les Alliés étaient la France, l'Angleterre, la Belgique, le Japon ; mais ces trois derniers étaient loin de l'Italie, tandis que la France était à un pas...

Est-ce que P.-J. Proudhon avait raison de prétendre que « les Etats les plus antagonistes sont justement les Etats limitrophes, et les Nations les moins faites pour s'unir celles qui se ressemblent le plus » ?

Nous ne voulons pas le croire, mais toujours est-il que l'Italie ne s'en prit qu'à la France.

En assurant la Dalmatie à l'Italie et en laissant Fiume aux Croates, les Alliés avaient contracté un double engagement : le premier vis-à-vis de l'Italie, le second vis-à-vis des Croates, et celui-ci liait aussi l'Italie. Il fallait les tenir tous les deux.

(10) NOVACK : *Versailles*.

(11) Voir le *Secolo*, de Milan, avril 1915.

C'est ce que Lord Balfour rappelait au marquis Imperiali, ambassadeur d'Italie à Londres, dans sa lettre du 3 avril 1919 (12).

C'est ce que Clemenceau rappelait à M. Orlando (qui, tout en n'ayant pas négocié le traité de Londres, en portait le lourd fardeau, dans ses interventions à la Conférence de la Paix :

« Je ne me séparerais pas volontiers de l'Italie dans cette heure grave. Je rappellerai que, lorsque, autrefois, elle s'est éloignée de nous et s'est rapprochée d'Etats qui nous étaient hostiles, je suis resté, malgré tout, son ami. Le Président Wilson a fait valoir des arguments puissants. Mais nous sommes liés à l'Italie par un traité. Ce n'est pas moi qui l'ai signé. Mais je ne renierai pas la signature de la France. Je ferai remarquer, d'ailleurs, que ce traité, qui donne la Dalmatie à l'Italie, donne Fiume aux Croates. C'est avec une émotion profonde qu'après des mois d'efforts communs nous verrions un des peuples qui ont le plus fait pour l'humanité se séparer de nous. Nous en souffririons beaucoup. L'Italie en souffrirait autant peut-être. L'Italie a notre parole. Nous ne le contestons pas. Mais elle a donné, elle aussi, sa parole, en 1915, de laisser Fiume aux Croates (13). »

Et le refrain de toutes les discussions était, du côté français, le suivant : Si vous invoquez le traité de Londres, nous l'accepterons, malgré l'opposition des Etats-Unis qui, ne l'ayant pas signé, ne le reconnaissent pas, et quelles qu'en soient les conséquences. Si, au contraire, en réclamant Fiume, vous demandez la révision du traité de Londres, c'est un accord nouveau à négocier par des concessions réciproques. Pour la préparation de cette transaction vous pouvez compter sur notre aide amicale.

C'était, d'ailleurs, la thèse préconisée par M. Bissolati : considérer le Pacte de Londres comme une base pour des tractations nouvelles, destinées à céder aux Yougoslaves tout ce qui n'était pas italien, pour réclamer Fiume, qui était italien (14).

A un certain moment, grâce à une initiative de M. André Tardieu, cet arrangement sembla devoir se réaliser ; mais l'initiative échoua (15). Et ce n'est que plus tard que le comte Sforza, alors ministre des Affaires étrangères, à la suite de pourparlers directs avec les Yougoslaves (que M. Nitti avait déjà essayé de nouer avec ardeur, mais sans succès, car il tomba trop tôt du pouvoir), parvint à établir un accord sensiblement semblable à celui proposé par M. Tardieu.

M. Tardieu fait remarquer que son projet octroyait à l'Italie des concessions en Albanie, dont il n'est pas question dans le traité de Rapallo. C'est exact ; mais le comte Sforza a déjà

(12) *Europe Nouvelle*, du 25 octobre 1920, Paris.

(13) *Procès-verbaux de la Conférence de Versailles*.

(14) LEONIDA BISSOLATI : *La Lega delle Nazioni e la Politica Italiana*, Casa Editrice « Vie Nuove », Roma (Voir notes en Appendice).

(15) TARDIEU, *La Paix*, Payot, Paris.

répondi à cette remarque dans sa belle monographie dédiée à Patchitch (16).

En attendant, le fossé entre l'Italie et la France était à nouveau creusé.

Il faut, d'autre part, reconnaître que des imprudences, fâcheuses ont contribué à confirmer l'opinion italienne dans la persuasion qu'elle avait été desservie par la France à la Conférence de la Paix. Pourquoi la France a-t-elle envoyé ses soldats monter la garde à Fiume ? Pourquoi et comment des mots malencontreux (*Fiume, c'est la lune*) ont-ils pu circuler (17) ? Pourquoi de grands soldats français se sont-ils attribués ou laissés attribuer des mérites qui n'ajoutaient rien à leur gloire, mais qui appartiennent à d'autres ?

Il est vrai que l'Italie, butée sur Fiume, n'a pas pris une part active à la Conférence de la Paix. Est-ce que c'était une bonne raison pour l'exclure du règlement de l'assiette coloniale et de la distribution des mandats ?

Il est vrai aussi que l'accord de St-Jean-de-Maurienne engageait, aux côtés des autres Alliés, la Russie, et que la Russie, en tant que pouvant être liée par cet accord, n'existait plus en 1919, au moment de la Conférence de la Paix. Mais ce n'était pas là une raison valable pour faire aux Grecs des concessions à Smyrne, en profitant de l'absence des délégués italiens, qui avaient escompté ces mêmes concessions pour leur pays.

Le problème franco-italien n'est pas fait de tout cela : tout cela n'est pas même la surface d'un problème bien plus vaste et bien plus important.

Mais nous ne pouvions passer outre, avant d'avoir exposé l'état d'esprit d'où est rebondie, pour s'épanouir et se développer, la brouille franco-italienne qui devait devenir plus tard la tension franco-fasciste.

Tout de suite après la Conférence de Versailles, quelques optimistes obstinés parlèrent de La-

tinité. Mais elle était bien morte la Latinité, et on ne tarda pas à le constater.

La guerre de 1859 ? Oui, mais elle avait rapporté à la France Nice et la Savoie. Et puis, il était écrit dans le livre de la Destinée (les politiciens réalistes croient toujours à la Destinée) que l'unité italienne se serait faite, même sans l'aide de la France : *Italia farà da sé*.

Garibaldi en 1870 ? Vieille barbe, bonne pour faire pendant à celle de Victor Hugo.

La neutralité en 1914, au moment de la bataille de la Marne ? Oui, mais il était écrit (toujours dans le livre de la Destinée) que la France aurait gagné cette bataille même sans la neutralité italienne. Quant à l'intervention de la « sœur latine » et au traité de Versailles, est-ce la faute de la France si, en 1919, on s'est souvenu, en deçà des Alpes, d'avoir appris, en 1915, que Machiavel avait émigré à l'étranger, probablement en Amérique, avec tant d'autres de ses compatriotes, en laissant dans la péninsule M. Salandra, avec son *égoïsme sacré* ou plutôt avec... son sacré égoïsme ? La France a eu Nice, qui était provençale, a dit un général italien, et la Savoie, qui était française, après 1859 ; l'Italie a eu Trente et Trieste, qui étaient italiennes, après 1915-1918.

Foin donc de tous ces souvenirs périmés ! La Latinité était bien morte en 1919 — et personne n'aurait pu la ressusciter.

Il ne nous reste, aujourd'hui, qu'à ramasser les illustres débris de cette vaiselle historique — que les deux « sœurs latines » se lancèrent à la figure, dans le Parc de Versailles — non pour les recoudre à l'aide d'un grossier fil de fer, mais tout simplement pour débarrasser le terrain de tout ce qui pourrait enlever de la clarté à la thèse que nous allons exposer.

Après la Conférence de Versailles, d'autres, moins optimistes ont parlé de la Méditerranée. Et la Méditerranée était bien vivante. On s'en aperçut et on continue de s'en apercevoir.

DEUXIÈME PARTIE

Les rapports franco-italiens et le Fascisme

I. Le Fascisme, héritier et vassal du Nationalisme

(Le Fascisme, déclare l'auteur, régime d'oppression économique et de réaction politique à l'intérieur, n'est, à l'extérieur, qu'un instrument du nationalisme qui lui a prêté son programme et ses hommes.)

Voilà donc son chef (qui, déjà, au Congrès fasciste de Bologne en 1929, avait déclaré : « Le Fascisme est né à la Scala de Milan ») (1), se penchant sur la Méditerranée, et lançant à l'univers ces mots enflammés :

(16) Comte SFORZA : *Patchitch*, Sulper, Bruxelles.

(17) Voir notes en Appendice.

(1) Voir *Appendice*.

« Nous sommes Méditerranéens et notre destin, sans copier personne, a été et sera toujours sur la mer » (2).

« J'entends que mon voyage soit — et il l'est en réalité — une affirmation de la force du peuple italien qui tire de Rome ses origines et qui porte le faisceau triomphal et immortel de Rome sur les rives de la mer africaine. C'est le destin qui nous pousse sur cette terre. Personne ne peut arrêter le destin » (3).

« L'Italie a été grande dans la Méditerranée et je veux qu'elle redevienne grande » (4).

(2) Discours de M. Mussolini à bord du *Cavour*, 8 avril 1926.

(3) Discours de M. Mussolini au château Karamouli, à Tripoli, 12 avril 1926.

(4) Discours de M. Mussolini à Tripoli, 12 avril 1926.

Et voici M. Coppola, le théoricien du nationalisme italien, commentant dans un journal de Rome :

« Ce qu'il faut à l'Italie c'est de la terre; ce qu'il faut à l'Italie ce sont des mandats. » (5).

C'est la thèse nationalo-fasciste que M. Mussolini et M. Coppola énoncent ainsi d'une façon péremptoire et brutale. L'Italie a besoin de terres et de mandats. Qu'on lui donne donc, avant tout, ce qui lui est dû en vertu du traité de Londres (26 avril 1915) et de l'accord de Saint-Jean-de-Maurienne (21 avril 1927); puis, on verra.

II. L'Asie mineure et la Méditerranée

C'est donc la querelle autour du Pacte de Londres qui rebondit au sujet des colonies et des mandats. Le Pacte de Londres ainsi que l'accord de Saint-Jean-de-Maurienne visaient aussi la Méditerranée, l'Orient et l'Afrique.

Pour ce qui concerne la Méditerranée et l'Orient, le Pacte de Londres, signé par la France, l'Angleterre et la Russie, reconnaissait que l'Italie est « intéressée au maintien de l'équilibre dans la Méditerranée »; il prévoyait que l'Italie obtiendrait « une part équitable » en cas de partage total ou partiel de la Turquie d'Asie, « en tenant compte des intérêts existants de la France et de la Grande-Bretagne ». Cette « part équitable » était représentée par une zone méditerranéenne avoisinant la province d'Adalia. L'accord de Saint-Jean-de-Maurienne vint, deux ans après, compléter le Pacte de Londres, toujours au sujet de la Méditerranée et de l'Orient. Cet accord stipulait :

« Sous réserve du consentement russe, l'Italie obtiendra, au moment de la paix, le sud-ouest de l'Asie Mineure. Elle y jouira des mêmes avantages et droits que la France et la Grande-Bretagne se sont concédés dans leur zone, elle s'engage à faire de Smyrne un port franc. Si la répartition des pays turcs ne peut être faite dans les conditions fixées, les puissances s'engagent à maintenir l'équilibre méditerranéen tel qu'il est déterminé par le Pacte de Londres. »

Au moment de la signature du traité de Sévres (10 août 1920) et de l'accord tripartite anglo-franco-italien du même jour, l'Italie dut renoncer à Smyrne, attribuée à la Grèce, mais elle se vit reconnaître une zone d'intérêts particuliers, plus grande que la province d'Adalia, ainsi que des concessions houillères dans la zone d'Héraclée.

Le traité de Sévres fut annulé, en même temps que l'accord tripartite, par le traité de Lausanne du 24 juillet 1923.

Après le traité de Sévres et avant le traité de Lausanne, l'Italie avait occupé, en 1920, Scala Nova, Adalia et Konia — villes qu'elle évacua à la suite de l'attaque turque contre les Grecs — qui furent définitivement rejetés hors de l'Asie-Mineure en 1922.

Le 30 mai 1928, le gouvernement fasciste signa un accord de neutralité et d'arbitrage contre la Turquie.

Quelles sont — à l'heure actuelle — les revendications fascistes en Asie-Mineure ? Impossible de répondre d'une façon exacte. Mais il est certain que, dans l'esprit du gouvernement fasciste, la question de l'Asie Mineure n'est pas vidée.

Rome invoque, en effet, le traité de Londres où l'on parle « d'une part équitable » et du « maintien de l'équilibre méditerranéen ». On lui répond que la part équitable était représentée par les occupations, dont il a été question plus haut, et qui n'ont pu être maintenues pour des raisons indépendantes de la volonté des Alliés; et que, d'ailleurs, le Pacte de Londres parle aussi des « intérêts existants de la France et de la Grande-Bretagne ». Sur tout ce débat plane enfin la réserve du consentement de la Russie (qui n'était pas à la Conférence de la Paix) conditionnant l'accord de Saint-Jean-de-Maurienne. Au surplus, les Alliés estiment que les accords de Lausanne et de 1928 les dégagent entièrement vis-à-vis de l'Italie. La matière est discutable, certes; mais les foules qui sont plus portées à fixer leur attention sur les réalités qu'à se mêler de discussions objectives, sont frappées par les résultats qui sont les suivants : en Asie Mineure, la France a un mandat sur la Syrie; l'Angleterre en a trois : sur l'Irak, la Palestine et la Transjordanie. L'Italie aucun. Reste à savoir — si on ne le savait déjà trop — pourquoi le Fascisme — qui table sur cette situation — en veut à la France, qui n'a qu'un mandat, sans rien réclamer à l'Angleterre, qui en a trois ?

III. Le Fascisme et l'Afrique

Pour ce qui concerne l'Afrique, le traité de Londres déclarait qu'en Lybie, l'Italie devait succéder « aux droits et aux privilèges appartenant actuellement au Sultan ». Puis, l'article 13 disait : « Dans le cas où la France et la Grande-Bretagne augmenteraient leurs domaines coloniaux d'Afrique aux dépens de l'Allemagne, ces deux puissances reconnaissent en principe que l'Italie pourrait réclamer quelques compensations équitables, notamment dans le règlement en sa faveur des questions concernant les frontières des colonies italiennes de l'Erythrée, de la Somalie, de la Libye et des colonies voisines de la France et de la Grande-Bretagne. »

Conformément à cet article, l'Angleterre a cédé à l'Italie, en 1924, le Djoubaland, au sud de la Somalie italienne et, plus tard, en 1925, l'Égypte a cédé à la Cyrénaïque l'oasis de Djeraboud.

A partir de ce moment, le Fascisme — ou du moins sa presse, fidèle à sa tradition — n'a plus rien réclamé à l'Angleterre; tandis que la polémique continue à sévir autour de l'insuffisance des concessions françaises, portant sur deux vastes zones aux frontières sahariennes qui assurent la liaison directe entre les oasis de Ghadamès et de Ghat ainsi qu'entre Ghat et l'oasis de Tummo. Cette question, que l'on pourrait appeler question des frontières-sud de la Libye, est extrêmement compliquée et hérissée de subtilités: elle se rattache aussi à des événements lointains qui la font vieille de plus de quarante ans.

(5) *La Tribuna*, Rome 1926.

La voici résumée, autant que possible, par ordre chronologique :

Accord anglo-français du 5 août 1890 concernant le statut territorial des possessions situées entre le Tchad et le Niger.

Déclaration de la Turquie (30 octobre 1890) formulant des réserves précises au sujet de la région saharienne comprise à l'est du méridien de Ghat et du parallèle de Cuca.

Accord franco-anglais du 14 juin 1898, relatif aux délimitations des zones d'influences de l'Angleterre et de la France en Afrique.

Déclaration franco-anglaise du 21 mars 1899, additionnelle à l'accord précédent.

Echange de lettres entre M. Barrère (14 décembre 1900) et *M. Visconti Venosta* (16 décembre 1900), destinées à préciser, vis-à-vis des intérêts italiens, la partie des accords franco-anglais du 14 juin 1898 et du 21 mars 1899.

Echange de lettres entre M. Barrère (1^{er} novembre 1902) et *M. Prinetti* (même date), destinées à définir d'une façon encore plus nette les intérêts de l'Italie en Tripolitaine-Cyrénaïque et de la France au Maroc dans le sens « que chacune des deux puissances pourra librement développer sa sphère d'influence dans les régions susmentionnées au moment qu'elle jugera opportun et sans que l'action de l'une d'elles soit nécessairement subordonnée à celle de l'autre. » Et les deux lettres reproduisaient cette même phrase : « Il a été expliqué, à cette occasion, que, pour la limite de l'expansion française en Afrique septentrionale visée dans la lettre précitée de V. S. du 14 décembre 1900 (c'est M. Prinetti qui répond à M. Barrère), on entend bien la frontière de la Tripolitaine, indiquée par la carte annexée à la déclaration du 21 mars 1899 additionnelle à la Convention Franco-Anglaise du 15 juin 1898. »

Expansion française dans la région saharienne (1898-1911) et — après avoir obtenu de l'Italie la reconnaissance de la carte additionnelle à la *Déclaration* du 21 mars 1899 — dans l'hinterland naturel de la Tripolitaine.

Résistance faible mais réelle, quoique limitée à certaines localités, de la Turquie à cette expansion (même époque). La Turquie qui, avec la création de la *caza* de Tibon-Réchaça (comprisant le Tibesti, le Borkou, le Canar) avait — dès 1860 — affirmé ces droits dans cette région, réaffirme ces mêmes droits, en 1906, en nommant les nouveaux chefs indigènes représentant l'administration impériale, envoie à Bardai, en 1910, un caïmakam ottoman et, au mois de septembre 1911, occupe militairement Ain-Galakka, chef-lieu du Borkou (trente hommes de troupes régulières en plus des soldats indigènes et une section d'artillerie).

Déclaration de guerre de l'Italie à la Turquie (29 septembre 1911).

Déclaration de neutralité de la France entre l'Italie et la Turquie. Le colonel Largeau, commandant du territoire militaire du Tchad, écrivait, le 12 janvier 1912, à El Karrub, commandant des forces ottomanes à Ain-Galakka, pour lui communiquer la déclaration de neutralité de son pays dans le conflit italo-turc, et pour l'avertir qu'étant donné la neutralité, il ne pourrait se prêter aux tentatives de ravitaillement qu'il serait amené à faire en territoire français.

Il suffit de parcourir la chronologie qui précède pour en déduire les deux thèses française et fasciste, en présence.

Le traité de Londres porte : *en cas de partage* des colonies allemandes *entre la France et l'Allemagne*, « compensations équitables à l'Italie, notamment dans le règlement en sa faveur des questions concernant les frontières des colonies italiennes de l'Erythrée, de la Somalie, de la Libye.

La presse national-fasciste se plaint de ce que l'Italie ait été exclue du partage des colonies allemandes. Elle a tort. A ce sujet le Pacte de Londres est formel. Il parle de partage entre la France et l'Angleterre. La question se trouve ainsi réduite à la *délimitation des frontières et aux compensations équitables*.

La France a concédé, à titre de compensation, des rectifications de frontières entre Ghadamès et Tummo. L'Italie n'a pas pu, sur ce point, faire valoir sa thèse tendant à considérer ces concessions comme des *délimitations de frontières et non pas comme des compensations équitables*.

L'échange de lettres Barrère-Prinetti, en 1902, avait, en effet, abouti à la reconnaissance, de la part de l'Italie, de la carte annexée à la déclaration franco-anglaise de 1899, additionnelle à la convention de 1898. Ces territoires étant compris dans cette carte, la France était en droit de les céder à titre de *compensation*.

C'est lorsque la France s'est déclarée disposée à faire des *concessions* aussi dans les territoires du Tibesti et du Borkou que la thèse national-fasciste s'est affirmée. Ces territoires, d'après cette thèse, la France ne peut pas en disposer, car ils étaient soumis à l'influence turque : or, puisque le Pacte de Londres et le Traité de Lausanne portent que l'Italie doit succéder en Libye aux droits et aux privilèges appartenant actuellement au Sultan, c'est elle — et elle seule — qui peut revendiquer des droits sur les territoires en question.

La France, de son côté, fait valoir tous les accords que nous venons de citer ainsi que le fait de son expansion saharienne poursuivie pendant plus de dix ans aux prix des plus cruels sacrifices et sans que l'Italie ait jamais protesté.

Mais le Fascisme objecte : la Turquie n'a jamais reconnu, elle, l'expansion française. Bien au contraire, après avoir protesté en 1890 contre les accords franco-anglais, elle a continué à affirmer ces droits, non seulement par la voie diplomatique, mais aussi administrativement et militairement, en 1906 et en 1910.

Il est vrai que la France fait de l'ironie à propos de la présence d'un faible détachement turc à Ain-Ghalakka, mais ce faible détachement turc a été officiellement reconnu, en 1911, par le colonel Largeau, qui écrivait à son chef pour lui annoncer la neutralité française, pour lui défendre de se ravitailler en territoire français, pour lui annoncer que les Oulad Sliman, les Teda, les Sakerdas ne tombaient pas sous le coup de la loi française hors des frontières du Borkou et qu'enfin le Gouvernement ottoman était le seul responsable des faits et gestes des indigènes dans les confins du Borkou. L'ironie française est donc

déplacée. C'est, en tout cas, en vertu de tous ces documents, faits et constatations que l'Italie considère que les droits (dont elle est l'héritière) de l'empire ottoman « s'étendaient sur une plus vaste zone au sud jusqu'au Caméroun, la ligne de partage des eaux entre le Congo et le Chari et Barroua sur le lac Tchad ». Cette dernière précision entre guillemets est extraite par M. Pierre Bruneau (6), du rapport officiel du budget italien. « Ce document officiel, poursuit M. Bruneau, conclut que l'Italie ne pourra accepter comme frontière sud de la Libye une limite qui ne situerait pas Bardai, Ain-Galakka et Oum Chaloub très au nord de ladite limite et qui ne laisserait pas aux Italiens le contrôle absolu des quatre routes caravanières Fezzan-Tchad et Koufra-Quadai ».

Nous ne voulons pas pousser plus loin l'examen de la thèse fasciste, que nous n'avons résumée, ainsi que la thèse française, de la façon la plus objective qu'à titre purement documentaire.

Passons plutôt à l'examen des deux derniers points du problème des rapports franco-italiens.

IV. Le statut des Italiens de Tunisie et la parité navale

Les deux derniers points du problème des rapports franco-italiens sont d'une importance inégale. Celui qui vise le statut des Italiens en Tunisie ne concerne que la France et l'Italie, et celui de la parité navale n'est qu'un aspect des efforts par lesquels les Gouvernements des grandes Puissances s'efforcent de rendre moins lourd le fardeau des armements.

Les origines de la première de ces deux questions remontent à la date de l'occupation de la Tunisie par la France.

Avant l'occupation française, le Bey de Tunis était lié à un certain nombre de puissances par des traités, dits *capitulations*, comme il y en avait dans les autres Etats musulmans de la Méditerranée. La France — art. 4 du traité de Kas-sar Saïd (12 mai 1881) — s'était portée garante de l'exécution de ces traités, dont elle voulut, par la suite, se débarrasser, pour s'assurer une plus large liberté d'action. En 1895, elle s'adressa donc (pour affaiblir la résistance éventuelle de la Triple Alliance) à l'Autriche, qui, moyennant une légère concession douanière, consentit à la révision du traité la concernant, en laissant l'Italie son alliée, sans appui en face de la France. L'Italie, découragée et prévoyant que les autres puissances aussi auraient fini par se mettre d'accord avec la France, céda à son tour et, le 28 septembre 1896, elle signa deux conventions : une « consulaire et d'établissement », l'autre « d'extradition ». Ces deux conventions plaçaient les Italiens résidant en Tunisie sous la juridiction des tribunaux français et abolissaient le traitement d'exception dont ils jouissaient dans la Régence, tout en leur accordant certaines garanties.

(6) Pierre BRUNEAU, *Illustration française* du 23 août 1930.

A la suite de cet arrangement, les autres puissances aussi s'inclinèrent, à l'exception de l'Angleterre qui marchandait pendant de longs mois et qui ne plia que moyennant certaines concessions d'ordre commercial le 18 septembre 1897.

Les deux conventions de 1896 furent dénoncées par la France en 1918, au lendemain de la paix; et ce fut là une grave erreur d'opportunité et de tact. Il est vrai que ces deux conventions étant renouvelables de trois en trois mois par tacite reconduction, les Italiens résidant en Tunisie échappent aux dispositions du décret du 8 novembre 1921, d'après lequel la nationalité française doit prévaloir dans la Régence à la troisième génération. Mais tout cela crée, entre la France et l'Italie — et dans un pays où les Italiens, qui ont contribué à le mettre en valeur, sont la majorité de la population européenne — une situation précaire et incertaine d'où il vaudrait mieux sortir.

Reste le dernier point : celui de la parité navale, dont on a trop parlé et trop récemment pour que nous cédions à la tentation de l'exposer à nouveau. Attendons plutôt avec beaucoup de scepticisme l'issue des pourparlers anciens.

Avec beaucoup de scepticisme, avons-nous dit, d'abord parce que cette entente ne sera pas celle qu'escompte le Fascisme et, ensuite, parce que même si elle l'était, le véritable problème de la vie italienne resterait sans solution.

Au point de vue des rapports actuels entre la France et le Fascisme, quelle serait, en effet, la valeur morale d'un accord naval ? L'attitude de la France à Washington, en 1920, a été bien différente de l'attitude de la France en 1930 à Londres. C'est qu'en 1920, la France avait en face d'elle une Italie pacifique, tandis qu'en 1930 elle a comme partenaire le Fascisme guerrier. Le Fascisme est à la tête d'un pays surpeuplé, mais pauvre : il ne serait donc pas en mesure de supporter la concurrence d'un pays riche sur le terrain des armements navals, très coûteux : au contraire, s'il pouvait se débarrasser de cette concurrence, il aurait pleine liberté d'employer l'argent économisé sur mer dans l'armement sur terre de forces très nombreuses. La France voudra-t-elle encourir le risque de s'affaiblir sur mer pour permettre à sa voisine de se renforcer sur terre ? C'est peu probable. En tout cas, on voit d'ici la gêne qui pèserait sur un accord conclu dans ces conditions.

La question du statut des Italiens en Tunisie est, elle aussi, hérissée de difficultés. D'abord entre deux Gouvernements dont la mésentente est indéniable, celui qui doit demander est toujours aussi gêné que celui qui devrait concéder. Puis, dans le cas particulier, l'embarras du Gouvernement de Rome est sans doute plus grand que celui du Gouvernement de Paris. Comment peut-il, en effet, demander des concessions en faveur de ses sujets habitant la Tunisie, au moment même où

sa presse réclame l'annexion de cette région à l'empire colonial italien? D'ailleurs, la France n'est pas sans s'être aperçue de ce qu'il y a de paradoxal dans la situation de son partenaire, qui, après lui avoir offert — depuis 1922 jusqu'à 1930 — sur son propre territoire, le spectacle inouï des naturalisations massives, n'a qu'une bien mince autorité pour lui parler du sentiment national des foules émigrées, pour faire valoir, en somme, le seul argument dont pourrait se servir tout autre Gouvernement. Et, enfin, si un Gouvernement tel que celui du Bey, tout disposé à se soumettre à un protectorat, pouvait ne pas s'étonner en voyant les Etats européens lui demander des garanties spéciales pour leurs ressortissants résidant sur son territoire, il est naturel que le Gouvernement français, une fois la Tunisie occupée, ait fait tout ce qui dépendait de lui pour y établir une autorité sans mélange, et qu'il oppose des résistances à toute pression tendant à le transformer en gouvernement *in partibus infidelium*.

Mais même en admettant que la question tunisienne et la question navale reçoivent la solution préconisée par le Fascisme, quelle serait l'influence de cette solution sur l'évolution de la crise italienne? Nulle. L'Italie continuerait à être un pays surpeuplé et pauvre. (7)

Et il n'en serait pas différemment si l'Italie recevait les satisfactions qu'elle demande en Afrique à savoir le *contrôle absolu* des quatre routes caravannières Fezzan-Tchad et Koufra-Quadai.

Ecoutons, en effet, ce qu'un écrivain italien, qui, sans doute, est fasciste, puisqu'il a le droit d'écrire, M. Cesare Salvati, dans son livre *Italia e Francia*, dit à ce sujet, après avoir défendu, avec beaucoup de sérénité et de tact, il faut le reconnaître, le point de vue fasciste :

« L'intérêt que l'Italie donne à la question des frontières méridionales de la Libye est de nature essentiellement politique. L'intérêt commercial n'a dans ce cas qu'une valeur relative... Le grand commerce du Soudan, en effet, atteint aujourd'hui la côte par des routes de communication nouvelles et mieux aménagées. Les vieilles routes caravannières, qui amenaient le commerce de l'Oubanghi par le Tchad et le Moyen-Niger à Alger, Tunis, Tripoli, Benghazi, sont mortes... Aujourd'hui le Soudan anglo-égyptien, la basse Afrique équatoriale française, l'Afrique occidentale anglo-française, sont les nouvelles zones d'importation et d'exportation du commerce du Soudan central... Des itinéraires modernes, relativement faciles et parfaits, ont amené la déchéance des grandes lignes commerciales d'il y a vingt ans... Peut-être, pour les régions de la Haute-Afrique équatoriale française, à savoir l'Ouadaï, le Borkou, le Tibesti, les oasis de Giado et de Caïor, Tripoli et Benghazi seront encore des débouchés naturels, mais sur ce point aussi il ne faut pas se faire d'illusions excessives. Le mot de Rohlfis : « Celui qui aura Tripoli sera maître du commerce du Soudan » n'a plus la valeur qu'il avait jadis. La

(7) Cfr. Ludovic NAUDAU : *L'Italie fasciste ou l'autre danger*. Flammarion, Paris.

grande valeur des communications Tripoli-Tchad, Benghazi-Abéché n'est qu'une valeur politique (8).

Voilà le Fascisme qui dévoile la véritable essence de sa politique, qui n'est qu'une *politique de prestige*.

On pourrait remarquer que cette dernière considération s'adapte aussi à d'autres pays : à la France et à l'Angleterre, par exemple. C'est exact. Mais la France et l'Angleterre sont, pour ainsi dire, les esclaves de leur passé et de leurs anciennes traditions coloniales. L'Italie est encore libre, à ce point de vue, et elle n'a aucun intérêt à aliéner cette liberté, à l'heure où M. Sforza se croit en droit de déclarer malicieusement que si les Alliés ont pensé, à Versailles, jouer un mauvais tour à l'Italie en donnant Smyrne à la Grèce, ils en ont été pour leurs frais (9); et où M. Sixte-Quenin propose à la Chambre française de céder la Syrie à l'Italie pour lui jouer un autre mauvais tour, celui-ci encore plus mauvais que celui-là.

Les prestige est le lourd apanage d'une longue tradition coloniale : il n'en est pas la condition préalable. Il en découle, hélas ! il ne la précède pas.

Mais restons-en là.

Si, avec ce que le Fascisme demande, on pouvait résoudre, sinon le problème de la vie italienne, tout au moins le problème des rapports franco-italiens, en assurant la paix entre les deux pays, d'aucuns (il y en a qui le font déjà pour d'autres raisons moins avouables) pourraient, se résigner à reconnaître dans le chantage une des méthodes les plus morales et les plus respectables de la politique et de la diplomatie dites réalistes.

Notre loyauté, qui n'est jamais en conflit avec notre patriotisme, nous défend de nous rallier à des thèses semblables; d'autant plus que nous savons (et nous allons le prouver dans les chapitres qui vont suivre) que l'appétit fasciste a des horizons bien plus étendus que ceux que bornent le Pacte de Londres, l'accord de St-Jean-de-Maurienne et le Traité de Lausanne.

Car, la première différence entre nous et le Fascisme est celle-ci : le Fascisme exaspère le problème de la vie italienne, dont il fait d'autorité un problème franco-italien, à travers le problème des rapports franco-italiens; tandis que nous allons droit au problème de la vie italienne, en le proposant à l'opinion française dans toute sa complexité pour dégager les points de contact qu'il a avec la vie nationale de ce grand pays.

Il y a évidemment, entre nous et le Fascisme, d'autres différences de méthode, de procédure et de fond encore plus importantes. Ces différences s'accuseront au fur et à mesure que nous opposerons notre thèse à la thèse fasciste.

(8) Cesare SALVATI : *Italia e Francia*, Libreria d'Italia, Milano.

(9) Carlo SFORZA : *France et Italie*, Revue de Paris, 15 août 1930.

TROISIÈME PARTIE

Le Problème de la vie italienne

(L'auteur expose, tout d'abord, le problème italien sous ses deux aspects : ralentissement de l'émigration et question industrielle. Puis, il analyse la solution fasciste.)

II. La solution fasciste

Jamais — en présence d'un si redoutable problème — politique ne fut plus insensée, plus cynique ni plus impuissante que celle poursuivie par le Fascisme.

Une crise démographique d'abondance peut être considérée à des points de vue très différents. Ou bien on considère cette crise comme un mal dont il faut soulager le pays, au bien on la considère comme une force que l'on peut utiliser, à l'intérieur, pour le relèvement et la prospérité de la nation.

Dans le premier cas, il faut encourager l'émigration, en la canalisant et en la protégeant, ainsi que le faisaient les gouvernements italiens qui ont précédé le Fascisme. Puis, l'émigration ne suffisant pas à guérir le mal, un gouvernement qui aurait renoncé à poursuivre le rêve malsain d'une grandeur factice, et d'ailleurs impossible, pour ne songer qu'au bonheur de son pays, pourrait se tourner vers l'Europe, au moment où l'on parle tant de solidarité européenne, pour lui dire : « Voilà. J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour me tirer d'affaire. Mes efforts n'ont abouti qu'à des résultats incomplets. Je pense que la crise qui travaille mon pays ne peut que peser sur la situation européenne. Aidez-moi à la vaincre, dans votre propre intérêt. »

Raisonnement simpliste, n'est-ce pas ? D'accord. Mais celui que fait M. Mussolini, après avoir fermé les frontières, non certes dans un but de relèvement intérieur, dont il serait incapable, mais dans un but de chantage à l'extérieur, est encore moins compliqué.

Et sa politique aussi.

M. Mussolini, en effet, ayant fermé les frontières et arrêté l'émigration, impose lourdement les célibataires, cherche à ramener en Italie les femmes enceintes pour leur permettre de déposer dans les maisons de couches de Bardonecchia et de Dolcetta, près de Modane et de Menton, des enfants bien italiens.

Puis, il se tourne vers le monde ahuri et il parle :

« J'ai profité de la taxe des célibataires » a-t-il dit à la Chambre des députés le 26 mai 1927 « pour donner un coup de fouet démographique (sic) à la Nation. Que sont quarante millions d'Italiens en face de quarante millions de Français plus quatre-vingt-dix millions d'habitants des colonies, ou en face de quarante millions d'Anglais plus quatre cent cinquante millions qui habitent les colonies? Messieurs, l'Italie doit se présenter au seuil de la seconde moitié de ce siècle avec une population non inférieure à soixante millions d'habitants. Si nous diminuons, messieurs, nous ne faisons pas l'Empire. Il faut, au moment donné, pou-

voir mobiliser cinq millions d'hommes et il faut pouvoir les armer : il faut renforcer notre marine et il faut que notre aviation, à laquelle je crois toujours davantage, soit si nombreuse et si puissante que le grondement de ses moteurs puisse couvrir toute autre rumeur dans la péninsule et que la superficie de ses ailes puisse obscurcir le soleil sur notre terre. »

C'est simple aussi, n'est-ce pas ? Mais il y a encore plus simple.

L'Italie est affectée par une crise économique, que tout gouvernement soucieux du bien-être national s'efforceraient d'adoucir, en attendant de pouvoir la surmonter. Mais voici que le Fascisme l'aggrave, en employant dans les armements l'argent que lui ont prêté, à ses débuts, l'Amérique et l'Angleterre (oh! combien plus prudentes par la suite !), en le croyant destiné au relèvement de l'industrie.

Après quoi, M. Mussolini monte à la tribune et prononce son fameux discours de 1927 : « *Où se répandra ou éclatera* ». Ce qui revient à dire : ou bien l'on me donnera des colonies et des mandats ou je ferai la guerre.

Les brigands de Calabre étaient aussi cyniques que cet homme d'Etat étonnant : ils sortaient leur pistolet et disaient aux passants : « Ou la bourse ou la vie ».

Là où la politique fasciste cesse d'être simple, et même plus simple que celle que nous préconisons, pour devenir compliquée ou plutôt embrouillée, c'est lorsque M. Mussolini, se rendant compte qu'à lui seul il ne réussirait pas à intimider l'Europe, profite du désordre économique et du désarroi moral que la guerre a laissés derrière elle pour raviver la haine des vaincus et pour exciter les appétits des déçus.

On a parlé beaucoup, à ce propos, du syndicat des mécontents. On a parlé moins de cette insidieuse translation de la théorie de la lutte de classe du domaine social dans le domaine des rapports internationaux, en opposant les Nations dites prolétariennes — telles l'Italie et l'Allemagne — aux nations dites capitalistes — telles la France et l'Angleterre.

Hantés par la haine de tous les impérialismes, quelques socialistes mal renseignés pourraient donner dans le panneau. N'y a-t-il pas, par exemple, un peu partout des socialistes qui n'hésitent pas à placer sur le même plan les impérialismes français et anglais et l'impérialisme fasciste, pour arriver à la conclusion qu'il faut les combattre tous avec le même acharnement. Or, il est vrai qu'il existe un impérialisme colonial français et un impérialisme colonial anglais, mais il n'est pas besoin de souligner le caractère conservateur de ces deux impérialismes. Il existe, par contre, un impérialisme fasciste, qui, lui, est un impérialisme de conquête; donc forcément agressif.

Même si, à un point de vue d'idéalisme supé-

rieur, on voulait mettre sur le même plan et juger avec la même sévérité tous les impérialismes, il faudrait toujours convenir qu'au point de vue de la paix internationale, l'impérialisme fasciste est autrement menaçant que l'impérialisme français et anglais.

Pour en revenir à la lutte des classes, cette théorie se trouverait singulièrement déformée dans son application aux rapports internationaux, surtout si on entendait la pousser aux extrémités dont rêve M. Mussolini.

La nouvelle organisation économique et douanière que suppose la proposition de M. Briand aura sans doute des répercussions dans le domaine colonial, puisque les colonies ont une tendance à se rattacher de plus en plus aux pays européens. Mais, au cas où les conceptions briandistes paraîtraient insuffisantes au socialisme international, celui-ci aurait assez de bons sens pour ne puiser, dans le riche réservoir de sa doctrine et dans son profond amour de la paix, que les éléments nécessaires pour établir des directives absolument opposées à celles qu'on voudrait lui suggérer.

Ainsi que, dans l'ordre social, le socialisme n'oppose pas chaque prolétaire à chaque capitaliste et ne poursuit pas l'expropriation successive des propriétés privées, mais prépare la transformation massive de toute la propriété capitaliste en propriété collective: de même, dans l'ordre international, le socialisme serait en contradiction avec lui-même et avec sa doctrine s'il opposait tel Etat prolétaire à tel Etat capitaliste dans un conflit singulier qui ne changerait rien à l'organisation actuelle de la société internationale. Ainsi que la Justice sociale ne devra pas être — d'après la doctrine socialiste — le produit d'une série d'expropriations dues à l'initiative individuelle, mais le produit d'une lente évolution de la propriété: de même, la Justice internationale ne pourra pas être le produit d'une série de guerres, mais elle sortira de l'accord entre les peuples ayant acquis une notion plus élevée de la solidarité humaine.

Tous les socialistes se trouveront donc d'accord pour déjouer la manœuvre tendant à créer, soit le bloc des nations prolétariennes, soit le syndicat des mécontents, à travers lequel le Fascisme espère pouvoir réaliser ses rêves de grandeur.

Tel demeure, cependant, le but de la politique fasciste que M. Mussolini a avoué dans son discours du 26 mai 1927 à la Chambre des Députés :

« Nous pourrons, alors, demain, quand, entre 1935 et 1940, nous serons au point que j'appellerai crucial de l'histoire européenne, nous pourrons faire entendre notre voix et voir finalement nos droits reconnus. »

Pourquoi M. Mussolini place-t-il le point crucial entre 1935 et 1940 ? D'abord, pour les raisons qu'il a indiquées lui-même dans son discours : à savoir que l'Italie aura atteint, à ce moment-là, le chiffre de soixante millions d'habitants et qu'elle

sera armée de tous points ; ensuite, parce que c'est entre 1935 et 1940 que le recrutement de la France — la nation capitaliste et contente — se ressentira de la crise des effectifs déterminée par la guerre ; et, enfin, parce que, en 1935, certaines clauses du traité de Trianon, de Saint-Germain, de Versailles, deviendront caduques.

Entre 1935 et 1940, en somme, toutes les conditions seront remplies pour que le Fascisme puisse se mettre à la tête du syndicat des mécontents contre la France, nation repue.

Trouvera-t-il alors l'Allemagne dans les mêmes dispositions d'esprit qu'aujourd'hui ?

M. Hitler, interviewé par le *Messaggero* de Rome, le lendemain des élections allemandes du 14 septembre 1930, faisait la déclaration suivante: « Nous espérons que le visage actuel de l'Europe se modifiera, grâce à une politique d'alliance avec les adversaires de la France ».

Et, répondant à une question au sujet des rapports des hitlériens avec l'Italie, le député Goebbels précisait : « En ce qui concerne l'Italie, notre destin nous lie à elle, d'autant plus que la France fait tout son possible pour diminuer les possibilités d'existence de nos peuples, étouffés dans des frontières étroites (3).

III. Le « point crucial »

Il y a d'autres raisons pour que M. Mussolini se voie obligé d'attendre le « point crucial ».

D'abord, les générations mûres du peuple italien ne sont pas d'accord avec lui. M. Mussolini l'a reconnu dans un de ses innombrables discours aux chemises noires assemblées sur la place publique.

D'autre part, l'émigration lui est hostile. Et M. Mussolini l'a également reconnu dans son allocution de Florence : « Quant à nos ennemis d'outre-frontière, il faut distinguer entre les chefs et les masses. Les premiers ne sont que de la glaise méprisable et quant aux autres, nous sommes parfaitement certains de les concilier un jour avec la réalité indestructible du Fascisme. »

A l'intérieur, M. Mussolini compte sur les jeunes générations, qui — élevées dans la religion de la force et de la violence au sein de cette milice enfantine que l'on appelle *Balilla* et dans l'ignorance la plus profonde de ce qui se passe à l'étranger, dans les pays libres — ne manqueraient pas de le suivre — tel est son espoir — le jour où il voudrait les lancer dans une sinistre aventure.

A l'extérieur, il compte sur les innombrables moyens de pression dont il dispose vis-à-vis des émigrés ayant encore des intérêts ou de la famille en Italie (refus de passeports, politique des otages, etc.), ainsi que sur l'action des associations d'anciens combattants, auxquelles leur programme rappelle que, même en temps de paix, elles sont à l'étranger des postes d'observation (4).

(3) *Il Messaggero*, Rome, 15 septembre 1930.

(4) Voir notes en Appendice.

Il y a enfin, le *Dopo-lavoro* (après le travail) une œuvre à caractère demi-religieux et demi-militaire, où les émigrés italiens, en sortant de l'usine, peuvent se mettre à l'abri de l'influence contagieuse des milieux étrangers ; ainsi que les Colonies alpines et marines, succursales étrangères des *Balilla*, où pendant l'été, l'on embrigade, en vue de leur instruction guerrière, les enfants des émigrés.

M. Mussolini, si on lui en laissait le loisir, réussirait peut-être, aidé par le Vatican, à corrompre et à dévoyer la jeunesse italienne ; mais tous ses efforts se briseront contre le bloc des 10 millions d'Italiens émigrés.

Ce bloc n'a donné, jusqu'à présent et après l'arrivée du Fascisme, qu'un seul signe de dislocation, mais qui se retourne contre le Fascisme même : les naturalisations, notamment en France, se sont multipliées. En effet, les naturalisations qui, en 1921, atteignaient, en France, le nombre de 3.643, se sont élevées, en 1923 (une année après l'arrivée du Fascisme), à 6.197 ; puis, en 1925 à 9.705 ; en 1926, à 14.424 et à 27.376 en 1928. Les journaux fascistes qui nous fournissent ces statistiques ne sont pas renseignés sur le nombre des naturalisations en 1929, mais ils considèrent qu'au cours de cette année, elles ont été d'environ 40.000, et ils affirment qu'à l'heure actuelle 80.000 demandes de naturalisations sont en cours d'instruction. Beau résultat pour le supernationalisme fasciste !

Évitons, autant que possible, le jeu des hypothèses et le calcul des probabilités, en nous bornant à constater que, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, le Fascisme s'efforce de faire l'unité du peuple italien en vue de la solution de la *crise italienne sur le terrain colonial*.

Et, pour en finir sur ce point, nous retiendrons ces quelques lignes que l'on pouvait lire dans un journal de Bologne, *Il Resto del Carlino*, le 7 avril 1927 :

« L'État italien n'abandonne pas ses émigrants. Ce ne sont pas d'ailleurs des émigrants : mais, en fait ou virtuellement, des conquérants. Ce ne sont pas des Italiens qui fuient une terre marâtre, mais des Italiens qui portent plus loin les frontières de l'Italie. *Frontières idéales. Et peut-être aussi, demain, frontières matérielles !* »

On est loin, n'est-ce pas, du statut des Italiens ? C'est que Lybie, Asie-Mineure, statut des Italiens de Tunisie ne sont que les étapes d'un obscur chemin dont le point terminal se perd dans les brumes rougeâtres où se plaît la folie des grandeurs.

IV. Les buts de la politique fasciste

Les buts de la politique fasciste sont plutôt confus, notamment pour ce qui concerne les limites des revendications de M. Mussolini et de ses amis.

Certes, dans la presse fasciste, il est moins question des frontières tripolitaines et du statut des Italiens de Tunisie, que de la Tunisie elle-même ainsi que d'autres terres et provinces françaises.

Tel journal, par exemple, parle de la Corse : « Tout est italien en Corse : les mœurs, les caractères, les paysages. Et cette *italianité* résiste toujours malgré l'action anti-italienne que la France ne cesse d'y exercer. » (5).

Dans un petit livre assez amusant, M. H. Boche, rappelle que le sommet du Mont-Blanc porte aujourd'hui le nom de M. Mussolini (6). Mais soyons tranquilles, il n'y aura pas de guerre pour le Mont-Blanc.

M. de Agostini, de Novare, est d'un appétit encore moins discret. Dans son *Calendrier-Atlas* (7), il déclare que font partie de la région naturelle italienne la République de Saint-Martin, la Suisse Italienne, la Principauté de Monaco, Nice, la Corse, le Groupe de Malte. Il y en a pour tout le monde : pour la France, pour l'Angleterre, pour la Suisse, pour les consuls de Saint-Martin et pour le prince de Monaco. Et puis, avec Malte, nous approchons de l'Afrique.

Seulement M. de Agostini a oublié la Savoie. Et alors voici que les étudiants se sont donné la peine de combler cette petite lacune, bien involontaire, en se mettant à chanter :

E se la Francia
non è una boia
Nizza e Savoia
ci à d'arrida.

Ce qui, dans un langage très approprié à des jeunes qui sont en quotidienne communion avec Dante et Pétrarque, revient à dire : « Si la France n'est pas un bourreau, elle doit nous rendre Nice et la Savoie. »

La Corse est aussi réclamée par l'*Atlas* de Domenico Giannitràpani, d'après lequel les plus grandes îles italiennes sont : la Sicile, la Sardaigne, la Corse, etc.

Le *Télégraphe* de Livourne publie une édition spéciale pour la Corse, qui a, ainsi, dès à présent, son journal national, voire italien. Seulement, ce journal, ayant été interdit dans l'île, ne circule que dans la presqu'île, et il n'est lu que par les Italiens.

Mais tout cela, peut-être, n'est que vaine fumée littéraire, qu'amusement de *dilettanti*, que zèle excessif de petits journaux de province. Adressons-nous donc à des organes plus autorisés ; par exemple au *Resto del Carlino* et au *La vora d'Italia* :

« L'Italie n'a pas l'ambition de posséder des colonies, mais le besoin de posséder de nouvelles terres. Et il y a des colonies qu'on peut diminuer sans diminuer le prestige de l'empire colonial français et sans attaquer ses bases. Mais un accord n'est pas un marché. On n'accorde pas le droit italien ou on le nie, »

(5) *Impero*, Rome 30 juin 1928.

(6) H. BOCHÉ : *A bas la France*. « La Centaine », Paris. C'est du livre de M. Boche que nous avons tiré la plus grande partie des citations qui vont suivre.

(7) DE AGOSTINI : *Calendario-Atlante*, Novara.

et, dans ce cas, on accepte a priori les conséquences catastrophiques de cette négation (8). »

« Certes, pour résoudre radicalement la question de l'émigration italienne, il faut à l'Italie de nouveaux territoires d'étendue et de fertilité en rapport avec la nécessité d'expansion de sa main-d'œuvre débordante. Les citoyens italiens doivent pouvoir travailler sur des terres italiennes : colonies ou mandats coloniaux » (9).

Mais où sont-elles ces terres et ces colonies ?

« Voyons les faits. En Asie : Syrie, Cochinchine, des îles. En Afrique : Algérie, Tunisie, Maroc, Sénégal, Guinée, Soudan, Cameroun, Madagascar, Somalie et d'autres encore. Un énorme pâté, une omelette avec des poivrons et du poivre de Cayenne, que son estomac délicat (*l'estomac de la France*) à la longue ne supportera plus. Qu'on ne nous traite pas en ennemi si nous conseillons à la sœur latine de ne pas risquer l'indigestion et de partager le gâteau avant qu'une formidable colique ou le hardi coup de fourchette d'un convive inattendu vienne par malheur le lui enlever. » (10).

En effet, l'appétit du convive inattendu doit être grand, puisque *l'Impero*, qui est son truchement interprète, insiste :

« Si nous devons laisser parler notre appétit colonial mortifié, nous dirions tout de suite qu'il faudrait, pour ce qui concerne l'Afrique, donner une poussée à gauche, en pivotant sur Tripoli, allonger la main sur Tunis d'un côté, avec un peu de Nubie, en rejoignant par le Nil nos possessions de la Mer Rouge, et, pour ce qui concerne l'Asie, nous pourrions négligemment affirmer que toute la zone en face du Dodécanèse et

de Chypre, allant de Smyrne à Antioche et même plus loin, nous intéresse un petit peu. » (11.)

Il y a sans doute de l'exagération dans tout cela ; mais comment oublier qu'en Italie la presse est contrôlée et que les manifestations fascistes sont organisées sur commande ?

Revenons, toutefois, à d'autres organes qui, d'habitude, sont plus modérés : le *Resto del Carlino* et la *Tribuna*.

Le premier de ces deux journaux, après avoir vanté l'italianité de la Tunisie, constate qu'au siège du consulat italien de Tunis une plaque de marbre rappelle le nom des centaines d'Italiens morts pour la patrie et commente : « Voilà un avertissement. Un avertissement qui indique un but. » (12). Et la *Tribuna* : « En d'autres mains la Tunisie serait une colonie de peuplement. » (13).

C'est donc la Tunisie qui hante surtout les rêves de la presse officielle. Mais cela ne veut pas dire que *l'Impero*, tout en exagérant, ne touche pas aux extrêmes limites de la mégalomanie fasciste. La grossièreté du style n'est que le produit d'une passion qui déborde. Tous les grands désirs sont déformants. Il y a d'ailleurs en Italie et en France un dicton assez répandu :

L'appetito viene mangiando.

L'appétit vient en mangeant.

(*Est-ce donc la guerre que veut le Fascisme ? demande ici l'auteur. Et, après un important développement, il répond : Non, le Fascisme fait une politique de chantage.*)

QUATRIÈME PARTIE

La collaboration franco-italienne

(Au début de cette quatrième partie, l'auteur fait un long exposé sur « la colonisation, ses partisans, ses adversaires » ; il condamne la politique coloniale du Fascisme, « politique de prestige, de conquête ou d'extorsion ».)

III. Le problème capital de la vie française au point de vue démographique

La solution du problème italien ne peut jaillir que d'un effort direct du peuple italien, assisté par la solidarité européenne, ainsi que de la confrontation de ce problème avec le problème de la vie française.

En confrontant ces deux problèmes, on n'aura pas de difficulté à constater qu'ils sont susceptibles de recevoir un commencement de solution, sinon une solution totale, d'une politique que nous appelons « complémentaire ».

La France — pays à faible natalité — a besoin de main-d'œuvre. Evidemment elle pourrait se procurer cette main-d'œuvre ailleurs qu'en Italie.

C'est ce qu'en partie elle fait déjà. Mais pourquoi ne s'adresserait-elle pas de préférence à l'Ita-

lie ? On nous répondra qu'elle fait déjà cela aussi, mais qu'elle ne peut le faire que dans la mesure où le Fascisme le lui permet et en prenant toutes les précautions qui lui sont suggérées par le souci de sa sécurité nationale. Cela prouve que l'obstacle est toujours le même. Mais lorsque le Fascisme se sera effondré, c'est surtout à ce vaste réservoir d'hommes que la France pourrait et devrait puiser, sans crainte, la main-d'œuvre qui lui fait défaut.

L'Italie est, par contre, un pays surpeuplé : les pays d'outre-mer n'absorbent qu'une partie minime de sa surpopulation et, d'ailleurs, l'ouvrier italien préfère, autant que possible, émigrer en France où, aidé par l'affinité de la langue et des mœurs, il s'acclimate très vite et ne tarde pas à s'entendre avec la population qui lui donne l'hospitalité.

L'exemple qu'offre le sud-ouest français est des plus probants à bien des points de vue. Lorsque les frontières étaient encore ouvertes, les paysans italiens apprirent qu'ils avaient la possibilité d'em-

(8) *Il Resto del Carlino*, 20 avril 1926.

(9) *Il Lavoro d'Italia*, Rome, 1^{er} janvier 1928.

(10) *L'Impero*, Rome, 6 février 1926.

(11) *L'Impero*, Rome, 4 avril 1926.

(12) *Il Resto del Carlino*, Bologne, 4 février 1928.

(13) *La Tribuna*, Rome, 4 février 1927.

ployer leurs bras inactifs dans le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne, la Haute-Garonne, le Gers, la Dordogne, l'Ariège, l'Aude, etc., et ils se transportèrent en foule dans ces départements, avec leurs familles, au nombre d'environ 60.000, et cela dans l'espace de trois ou quatre ans.

Avant les Italiens, on avait fait appel aux Portugais, aux Espagnols, aux Suisses, aux Bretons. Espagnols, Portugais, Suisses et Bretons sont partis. Les Italiens sont restés. Et ils ont exercé sur les classes agrariennes du sud-ouest la pression bienfaisante qu'ils n'avaient pas pu exercer en Italie, en les poussant à s'intéresser à leurs terres, qui sont aujourd'hui parmi les plus belles et les plus florissantes de la France.

Il est vrai que le départ de ces émigrés de l'Italie fut, dans une certaine mesure, déterminé par le désir de fuir la domination fasciste ; mais il est permis de prévoir que, si, demain, le Fascisme venait à tomber, ils s'en réjouiraient, tout en ne quittant pas les belles campagnes que, par leur travail, ils ont remises en valeur.

* * *

Retenons cet exemple, puisqu'il nous permet de montrer comment certaines préventions françaises contre une immigration massive italienne sont déplacées, lorsqu'elles visent, non seulement le Fascisme, mais aussi l'Italie.

Certes, l'on comprend qu'aujourd'hui on se préoccupe de cette immigration en évitant de lui réserver — puisqu'elle se produit sous la direction et sous le contrôle du Fascisme — une place exclusive et même prééminente sur le sol français. Il serait, en effet, malaisé de nier le danger que pourrait représenter pour la France une masse compacte, déferlant sur son sol, d'un pays dominé par un gouvernement impérialiste. On serait, au contraire, bien fondé en voyant dans ce fait une redoutable tentative de pénétration discrète et habile et d'invasion sournoise.

Mais, tour à tour paradoxal et absurde, « dynamique », dans ses discours, et stérile dans ses actes, le Fascisme ne s'est pas rendu compte de cette possibilité. En fermant les frontières, il a obligé la France à parer — même sans le vouloir et sans le savoir, peut-être — à un danger qui aurait pu par la suite devenir grand. La France, en effet, — vu qu'il lui était impossible, ainsi qu'elle l'avait fait toujours avant le Fascisme, de tirer de l'Italie la main-d'œuvre qu'il lui fallait dans des proportions encore plus vastes à cause des vides profonds creusés par la guerre dans sa population — a dû s'adresser à d'autres pays, tels la Tchécoslovaquie et la Pologne. Et cela lui a permis de morceler l'immigration étrangère en parcelles de nationalités différentes, en évitant ainsi la stratification sur son territoire d'une immigration dense, compacte et uniforme.

Nous sommes certains de ne pas formuler une prédiction téméraire et destinée à recevoir des événements un sévère démenti, en affirmant que le

danger qui a, d'ailleurs, trouvé un puissant obstacle dans la maladresse de ceux-là mêmes qui auraient pu le créer et l'exploiter, cessera d'exister dès que le Fascisme sera abattu.

Ce sera, d'ailleurs, d'une façon automatique aussi, que, lorsque l'opinion française aura été rassurée par le retour de la normalité — et d'une normalité durable — en Italie, l'immigration italienne trouvera en France une place que l'instabilité des autres immigrations rendra considérable et que l'attitude du Fascisme avait compromise, aux dépens du peuple italien.

* * *

Il y a en France et dans les colonies françaises, à l'heure actuelle, environ un million d'Italiens ; il est probable que, si un accord intelligent et cordial existait entre les deux pays, le courant de l'immigration italienne en France pourrait rouler sur une masse de deux millions d'hommes. Et cette masse représenterait entre les deux pays un lien infrangible dont ont pu, du reste, apprécier l'utilité et la solidité tous ceux qui ont suivi de près l'attitude de la colonie italienne en France aux moments les plus critiques de la tension franco-fasciste.

L'immigration italienne en France est l'objet à l'heure actuelle de bien des pressions, autant du côté français que du côté fasciste. Du côté français on cherche à s'attacher cette immigration d'une façon définitive, moyennant les naturalisations, dont le rythme s'est accentué dans des proportions frappantes depuis quelques années.

Le Fascisme ne pouvait recevoir, chez ceux-là mêmes qu'il considère comme ses ennemis de demain, une condamnation plus humiliante.

Du côté fasciste, — à travers une politique fragmentaire et contradictoire, ne se rattachant à aucune pensée synthétique — on fait des efforts coûteux et désespérés pour retenir cette émigration dans les bornes d'un sentiment national artificiellement exaspéré, mais que les masses — anti-fascistes d'instinct — sentent fléchir dans leur esprit au fur et à mesure que le Fascisme s'efforce de s'identifier avec l'Italie.

Lorsque la situation italienne se sera assainie et que les appréhensions françaises se seront apaisées, les deux pressions subiront sans doute un ralentissement jusqu'à s'épuiser dans un esprit de loyauté et de confiance réciproque. La fidélité sentimentale des émigrés envers leurs pays d'origine ne portera plus ombrage à des hôtes amis et confiants ; et, d'autre part, l'Italie sentira toujours battre sur son cœur le cœur de ceux parmi ses enfants qui, ayant poussé des racines profondes dans un sol fraternel, se seront séparés d'elle matériellement, tout en gardant au fond de leurs âmes son ineffaçable souvenir.

C'est, d'ailleurs, dans ce même état d'esprit que pourra aussi être abordée la question des Italiens de Tunisie, à moins qu'elle n'ait perdu, ainsi qu'il est probable, toute sa vigueur et même sa raison d'être.

Ce n'est qu'un Gouvernement issu de la volonté

populaire qui pourra dire à une France, sûre de sa loyauté, les mots destinés à poursuivre des pourparlers qui devront enterrer à jamais dans les archives diplomatiques une querelle que la Démocratie italienne n'a jamais cherché et ne cherchera jamais à exaspérer.

IV. Le problème capital de la vie française au point de vue économique

Au contraire de ce qui arrive pour la question démographique, les deux problèmes économiques français et italien n'ont entre eux, au moins en apparence, aucun point de contact pas plus, d'ailleurs, qu'aucun point de divergence. Mais il suffira d'étudier la situation d'un peu plus près, pour se rendre compte de la possibilité d'une collaboration utile aussi sur ce terrain.

Au fond, les deux problèmes démographique et économique se tiennent, car il est évident que si la France pouvait seconder de quelque façon l'essor industriel italien, l'émigration perdrait beaucoup de son intensité et de son importance.

L'Italie avait, avant la guerre, des industries subventionnées par l'Etat. C'est dire qu'il ne s'agissait pas d'industries viables. La moins viable de ces industries était la sidérurgie qui ne se rattachait par aucune racine au sol national, pauvre en charbon et en fer.

Nous n'ignorons pas que la distinction entre industries naturelles et non naturelles a motivé, surtout depuis le commencement de ce siècle, des critiques décidées. Mais ces critiques, d'ordre général, ne sauraient s'adapter à la situation particulière de la sidérurgie italienne *après la guerre*; au surplus, elles ne sont pas de nature à nous gêner dans le développement de notre thèse.

Au cours de la guerre et pour les besoins de la guerre, la sidérurgie italienne s'est développée sans mesure et, la guerre terminée, il a été très difficile de la démobiliser. En effet, la démobilisation ne s'est opérée qu'à travers maintes catastrophes d'ordre différent — industrielles et financières — avec des répercussions profondes dans l'ordre social (chômage). Et encore, la démobilisation n'a pu être poussée jusqu'à ses justes limites. Dans ces conditions, il serait permis de se demander, même sans tenir compte de la distinction entre industries naturelles et non naturelles, si l'Italie a un intérêt réel à alimenter et, en tout cas, dans quelles proportions, une industrie qui, à présent, est fatalement parasitaire.

L'Italie possède, au contraire, des industries indépendantes des conditions foncières du sol italien, telle la métallurgie, qui semblent susceptibles de pouvoir prospérer. Les grandes usines métallurgiques de Turin, de Milan, de la Ligurie et, en général, de l'Italie du Nord, ainsi que la présence dans ces villes et dans ces régions d'une main-d'œuvre abondante et qualifiée, montrent la possibilité d'un développement dans lequel le problème démographique trouverait un commencement de solution à l'intérieur même du pays et

qui rendrait le problème économique moins préoccupant.

Par exemple, un accord franco-italien qui faciliterait l'entrée en franchise, en Italie, de certains produits mi-finis et le retour en France de ces mêmes produits finis, serait non seulement utile à l'Italie, mais aussi à la France, pays où la main-d'œuvre est déficitaire.

Il n'est pas dit que des accords semblables doivent nécessairement se réaliser au profit d'une industrie plutôt que d'une autre industrie. Si nous avons parlé de sidérurgie, c'est plutôt pour donner, par cet exemple, une idée de la situation industrielle italienne que pour marquer nos préférences. Que l'on transfère, si l'on veut, de la métallurgie à la sidérurgie l'application de notre suggestion et le principe que nous venons d'énoncer n'en sera pas atteint. On pourrait même se demander si un accord concernant la sidérurgie qui, à côté des « maestranze » d'élite permettrait l'emploi d'une main-d'œuvre non qualifiée dans des proportions considérables, ne serait pas de nature à décongestionner certaines régions italiennes où l'industrie n'étant pas développée, cette main-d'œuvre est surabondante.

Des ententes similaires ont déjà été tentées il y a quelques années. En 1919, par exemple, un accord franco-italien fut établi en vertu duquel la France assurait une quantité considérable de phosphates à l'Italie, à la condition que celle-ci lui fournît la main-d'œuvre nécessaire pour les extraire des mines tunisiennes. L'accord pour la soie, entre les industriels lyonnais et lombards, accord dont M. Herriot, qui en facilita puissamment la réalisation, est justement fier, se rattache aussi à ce genre d'initiatives, dignes d'être reprises, encouragées, développées. Et, enfin, si nos renseignements sont exacts, en 1919-1920 on essaya d'ouvrir des pourparlers au sujet de la participation italienne dans l'exploitation de certaines forêts de palmiers dans le Cameroun et dans l'Ouenza. C'est, croyons-nous, auprès de M. Harismondy, ancien consul attaché commercial de l'Ambassade de France à Rome, que des démarches à cet effet furent faites à cette époque. Elles tendaient à aider l'Italie à se ravitailler en matières premières.

Pourquoi ne s'inspirerait-on pas, au bon moment, de ces initiatives, hélas ! encore trop timides ? On alléguera peut-être la difficulté de briser les égoïsmes des deux côtés des Alpes. On se demandera aussi, peut-être, si la France se trouve réellement en condition d'aider l'Italie, et dans quelle mesure, à résoudre un des côtés les plus importants de sa crise économique en lui fournissant des matières premières ?

Les égoïsmes, il s'agit moins de les briser que de les éclairer, en leur montrant, par les exemples que nous venons d'évoquer, qu'ils n'auraient rien à perdre s'ils consentaient à concilier les intérêts qu'ils abritent avec l'intérêt des deux pays. Au fond, il s'agit peut-être moins d'égoïsme que de

misonéisme. Quant à la question des matières premières, il y a dix ans que l'auteur de cet essai l'a posée dans la presse. S'étant mis spontanément, depuis lors, en dehors de son pays et étant décidé à y rester tant que l'Italie sera déshonorée par un régime de violence et d'arbitraire, il se trouve dans l'impossibilité de reviser et, le cas échéant, de rectifier les chiffres déjà vieux que nous allons exposer. Mais cela n'a qu'une importance relative; car nous n'avons pas la prétention de proposer des solutions définitives, mais seulement de prouver que des solutions sont possibles.

Voici quels étaient, en 1920, les besoins de l'Italie en matières premières et quelles étaient les matières premières, qualités et quantités, que la France aurait été en mesure de lui fournir. (La première colonne indique les matières premières demandées par l'Italie; la seconde, les quantités que l'Italie pouvait importer de France):

Charbon	7.000.000 tonnes	
	quintaux	
Phosphates (Tunisie)	500.000	500.000
Terres réfractaires et argiles plastiques	80.000	80.000
Sables pour fonderies et verreries	1.000	1.000
Crolines et pegmatiques	5.000	5.000
Flinsteins et silices	1.000	1.000
Corindons (Madagascar)	1.000	1.000
Bois gommé (Gabon)	5.000	5.000
Os (Tunisie)	4.000	1.000
Colophane	20.000	4.000
Copal	2.000	700
Essence de térébenthine	4.000	3.200
Fer chromé (N.-Calédonie)	2.000	2.000
Sulphate d'ammoniaque	20.000	5.000
Suif animal	30.000	20.000
Huile de palmier	20.000	20.000
Débris de fer et d'acier	400.000	100.000
Fente à raffiner	200.000	200.000
Fente à refondre	100.000	100.000
Carbonate de soude	60.000	30.000
Engrais chimiques potassiques	10.000	10.000
Scories Thomas	120.000	120.000
Sulfate de sodium	10.000	9.000

Avant la guerre, nombre de ces produits venaient à l'Italie de l'Allemagne, y comprises l'Alsace et la Lorraine revenues à la France, ainsi que des mines de la Sarre (notamment certaines qualités de charbon aujourd'hui exploitées par la France) et, enfin, des colonies ex-allemandes, attribuées à la France par le traité de Versailles.

Les quelques chiffres qui suivent donnent une idée des principales exportations de matières premières en Italie, des territoires ci-dessus ou de l'Allemagne elle-même, avant la guerre:

Sulfate de potasse	(en tonnes)	92.852
Scories Thomas		193.700
Fontes brutes		713.776
Barres d'acier		59.920
Fers laminés		626.652
Tuyaux de fonte		300.000

Nous rappelons ces chiffres dans un double but: d'abord, parce que les disponibilités françaises ayant varié depuis 1911, grâce à l'acqui-

sition de nouveaux territoires, ils nous permettent de nous faire une idée plus rapprochée des disponibilités françaises actuelles. (Naturellement, pour ce qui concerne l'Italie dont les besoins ont varié aussi, il faut accepter nos chiffres *cum grano salis*.) Ensuite, en vue de demander si le courant des importations italiennes a suivi, après la guerre, le sort des territoires d'où provenaient les importations italiennes. La réponse est négative à quelques exceptions près (celles que nous avons indiquées plus haut).

Mais ce qu'on n'a pas fait hier, il faudra le faire demain, en modifiant la boutade connue de Proudhon, en disant que deux pays voisins, lorsque leurs intérêts, en divergeant sans s'opposer, peuvent se compléter, doivent forcément s'entendre. Car, lorsque l'un de ces deux pays est très riche et fort peu peuplé et l'autre très pauvre et trop peuplé, celui-ci supposera toujours dans celui-là de la superbe et celui-là supposera toujours dans celui-ci de la jalousie. Et toujours les nationalismes profiteront de cet état d'esprit après avoir contribué à le créer. Le danger est là.

Il faut éviter par une volonté agissante de collaboration rationnelle et fraternelle.

Que l'Italie — aidée par l'Europe et surtout par la France aussi bien au point de vue financier que pour les matières premières — soit mise en mesure de pourvoir à son relèvement et à son développement intérieurs, en atténuant sa crise économique et sa crise démographique; que ces deux crises trouvent leur complément de solution dans des accords franco-italiens concernant l'émigration, accords qui permettraient à la France de résoudre, à son tour, ses propres problèmes démographique et économique: voilà la route à suivre, la route qui aboutit à l'amitié et à la paix. (14.)

V. La leçon de l'expérience

Il a été question plus haut d'aide financière, européenne et française. Tous ceux qui, comme mon jeune et excellent ami Mario Pistocchi, ont cherché à établir un projet d'organisation des Etats-Unis d'Europe, se sont posé la question de la collaboration financière, en lui donnant, parmi toutes les autres, une place prééminente (15): Banque Européenne, monnaie unique, etc. Ce sont là des questions techniques qui ne seraient pas à leur place ici. Mais c'est à travers la solution de ces questions que l'Italie, ainsi que tous les autres pays d'Europe, trouvera la solution de son problème particulier.

En dehors de ce concours, le concours français aussi peut être utile à l'Italie. Est-il possible? Il l'a déjà été. Sera-t-il suffisant, uni à d'autres, pour soulager l'Italie et pour rétablir de bons rapports d'amitié entre les deux pays?

Sur ce point aussi la réponse de l'expérience et de l'histoire sont affirmatives.

L'histoire des rapports franco-italiens des cin-

(14) Voir notes en appendice.

(15) Mario PISTOCCHI: *La Revue des Vivants*, juillet-août 1930.

quante dernières années est là pour nous dire que, tant que la paix économique a existé entre les deux pays, leur entente politique a été parfaite, et cela, quoique l'Italie fût engagée dans un système d'alliances dont la France n'avait pas à se réjouir; tandis que, lorsque la paix économique a été brisée, les nationalistes italiens en ont toujours profité pour jeter le trouble dans les relations politiques entre les deux nations voisines.

Il faut donc que l'entente franco-italienne concernant l'émigration, les matières premières et les industries, se double d'autres accords financiers et commerciaux.

* *

Ernest Lemonon (16) constate, entre 1878 et 1887, une reprise économique en Italie, mais il signale aussi que cette reprise n'eut pas le développement qu'elle aurait pu avoir sans l'abolition du cours forcé et surtout sans la rupture des relations commerciales avec la France.

Rappelons comment cette rupture se produisit.

Le mouvement protectionniste auquel le gouvernement italien avait cédé en 1878 se renouvela dix ans après avec le même résultat. Un nouveau tarif douanier, arrêté le 14 juillet 1887, entra en vigueur le 1^{er} janvier 1888.

Ce tarif vint modifier les relations commerciales avec la France; ce qui était à prévoir, puisque des négociations commencées, dès 1886, entre le gouvernement français et le gouvernement italien en vue d'un nouveau traité de commerce destiné à remplacer celui de 1881, alors en vigueur, avaient été rompues.

Il s'ensuivit une guerre de tarifs entre la France et l'Italie, au cours de laquelle cette dernière vit son commerce sérieusement compromis. C'est alors que le Président du Conseil italien, M. Crispi, s'adressa à l'Autriche et à l'Allemagne, ses alliées, ainsi qu'à la Suisse, en obtenant d'elles le remplacement des traités de 1882 et de 1883 par de nouveaux traités signés vers la fin de 1891 et de 1892.

* *

Mais les bénéfices que le nouveau traité assurait à l'Italie n'étaient pas suffisants pour compenser les pertes que lui causait la rupture des rapports commerciaux avec la France. En effet, les exportations qui, en 1887, se chiffraient par un milliard deux millions 136.762 lire, tombèrent, en 1888, à 891 millions 934.539 lire; et les importations qui avaient été, en 1887, de un milliard 604 millions 947.273 lire tombèrent, en 1888, à un milliard 174 millions 601.582 lire. Les exportations et les importations n'auront guère augmenté en 1897, à la veille de la reprise des rapports économiques franco-italiens. (17.)

(16) ERNEST LEMONON : *L'Italie économique et sociale*, Félix Alcan, Paris.

(17) EDMOND TERY : *Situation économique et financière de l'Italie*, *Economiste Européen*, Paris.

La France, qui jusqu'à 1887 avait occupé la première place aussi bien dans les importations que dans les exportations italiennes, passe en quatrième ligne, après la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche. En 1887, les exportations italiennes en France se chiffraient par 496 millions 865.000 lire; en 1888, elles ne seront plus que de 222 millions 289.000 lire; et les importations françaises en Italie descendront de 404 millions 648.000 lire, en 1887, à 217 millions 311.000 lire en 1888. En 1897, elles seront descendues encore plus bas.

Signalons que l'aventure coloniale d'Abyssinie, qui, en 1887, avait été marquée par l'échec de Dogali, avait, entre temps, et précisément en 1896, échoué à Adoua.

M. Crispi étant tombé du pouvoir, victime d'une politique qui avait abouti à la crise économique (diminution du commerce intérieur), à la crise militaire (Adoua) et à la crise budgétaire (le déficit du budget qui, en 1886-1887, était de 8 millions, passe en 1887-88 à 73 millions et à 234 millions en 1888-89, pour revenir, il est vrai, en 1896-97, à 9 millions), l'Italie se tourna vers la France. Et c'est grâce à l'accord commercial qui fut négocié avec la France et surtout grâce à la politique de recueillement que suivirent les gouvernements italiens entre 1898 et 1909, que la situation s'améliora et que l'Italie connut une période de demi-prospérité.

* *

Les pourparlers qui devaient rendre possible la signature du nouvel accord commercial franco-italien du 21 novembre 1898 avaient été précédés — ainsi qu'on l'a vu plus haut — de conventions d'ordre politique et colonial, concernant la Tunisie.

M. René Pinon, après avoir fait l'historique de cette convention avec un grand souci d'exactitude, remarque avec raison que la Convention franco-italienne de 1906, remplaçant la Convention italo-beylicale, équivalait « à une reconnaissance formelle du régime nouveau, issu du traité de Kassar-Saïd » et même « à une nouvelle conquête de la Tunisie ».

Mais alors pourquoi se plaindre, ainsi qu'il le fait, de ce que la politique du *do ut des* n'ait pas été suivie par la France au moment de l'accord commercial franco-italien, réalisé — on le verra plus loin — deux ans après, et dont la convention tunisienne avait été, pour ainsi dire, la préface? La deuxième conquête de la Tunisie ne représente-t-elle pas, à elle seule, une contre-partie suffisante de l'accord commercial, en supposant que celui-ci fût réellement plus favorable à l'Italie qu'à la France, ce qu'il serait téméraire d'affirmer?

Ce n'est pas dans un étroit esprit de chicane que cette question est posée. Loin de là. Mais nous ne pouvions pas, sans protester, permettre l'élimination du débat d'une constatation qui est tout en faveur de notre thèse. Cette constatation c'est que l'accord de 1898 a été bienfaisant pour les deux parties.

VI. L'accord commercial du 21 novembre 1898

Le nouveau accord commercial franco-italien fut signé le 21 novembre 1898 et servit à améliorer la situation économique et financière italienne en assurant à la France des avantages très appréciables. Même si ces avantages n'étaient que d'ordre politique — et c'est le contraire qui est vrai — la France ne pouvait que s'en réjouir. Sans compter l'accord pour la Tunisie, il est certain que les déclarations de M. Prinetti et de M. Delcassé, en 1902, sur le traité de la Triple Alliance, affirmant que ce traité « ne contenait aucune clause d'agression contre la France » et n'était complété « par aucun engagement secret, latéral et militaire » servirent à dissiper plus d'un doute dans l'opinion française.

Au moment où l'Allemagne allait entrer elle-même dans une effroyable crise économique, l'accord signé par M. Luzzatti, qui l'avait négocié avec la plus grande habileté, ne pouvait produire que des résultats bienfaisants. Il en fut ainsi. Au point de vue financier, les 40 millions apportés par la Banque de Paris et des Pays-Bas à la *Banca Commerciale Italiana* permirent à celle-ci de tripler son capital, tandis qu'une opération analogue faite par le Comptoir d'Escompte aidait au relèvement du *Credito Italiano*. En même temps le marché de Paris absorbait 100 millions de rente italienne, et mettait ainsi l'Italie en mesure d'obtenir, pour 1901, sa balance économique. Successivement, le cours du consolidé, poussé par la Bourse de Paris, passa de 74, en 1894, et de moins de 90, en 1899, à 103,90 le 31 décembre 1902. Et la conversion du 5 0/0 en 3,50, qui donnera à l'Etat italien un bénéfice annuel de 60 millions, sera également préparé avec le concours de la Bourse de Paris. Quant au change sur l'étranger, qui dépassait, en 1900, 8 0/0, il avait déjà disparu, et c'est même l'argent français qui, au 31 décembre 1902, perdait quelques centimes en entrant en Italie (99,90 à la date ci-dessus).

M. Fiammingo, de qui nous tirons tous ces détails, avait raison de s'écrier : « Le marché de Paris a repris son ancienne place de banquier de l'Italie. » (18).

La situation budgétaire aussi s'améliora. Nous avons laissé le budget de 1896-1897 avec un déficit de 9 millions; nous le retrouvons dix ans après (1906-1907) avec un excédent actif de 101 millions. Il faut attribuer ces résultats aussi à la réduction des dépenses militaires (364 millions en 1896-97, et 343 millions en 1906-1907), rendue possible et par l'abandon de la politique coloniale et par l'amélioration des rapports franco-italiens.

Sur le terrain commercial, enfin, l'essor italien fut rapide bien que les échanges entre les deux pays ne soient jamais remontés au niveau où les avait laissés la rupture.

(18) G.-M. FIAMMINGO : Article dans la *Nouvelle Revue*, du 5 mars 1902, cité par M. Pinon.

Les importations italiennes qui étaient en 1897 de un milliard 191 millions 507.700 lire passèrent, à la suite d'augmentations successives, à deux milliards 416 millions 787.986 lire en 1906. Les exportations, qui étaient de 1 milliard 91 millions 734.230 lire, en 1897, se chiffrent par 1 milliard 835 millions 852.137 lire, en 1906.

Seules les importations françaises en Italie et les importations italiennes en France, tout en remontant, ne connaîtront plus la splendeur d'autrefois :

Importations de la France en Italie (en millions)

1887 (avant la rupture).....	405
1898 (pendant la rupture).....	118
1905 (après la reprise).....	378.999

Importations de l'Italie en France (en millions)

1887 (avant la rupture).....	496
1898 (pendant la rupture).....	151
1905 (après la reprise).....	195.541

La France occupe la première place à la tête des pays qui exportent en Italie et la quatrième place (après la Suisse avec 333 millions 585.000, l'Allemagne avec 228 millions 680.000 et les Etats-Unis avec 222 millions 126.000 lire) parmi les pays qui importent de l'Italie.

Encore une fois pourquoi affirmer que l'accord de 1898 n'a pratiquement profité qu'à l'Italie? L'Italie a tiré de cet accord les bienfaits qu'on a vus : la France, de son côté, en plus des autres avantages déjà connus, a eu celui de passer, au point de vue des exportations en Italie, devant trois grandes puissances.

Ce n'est qu'en 1907 que l'Italie connaîtra une nouvelle crise, mais cette fois il s'agira d'une crise de Bourse, déterminée, en partie, par la protection excessive de l'industrie et de l'agriculture, qui méduisa les porteurs de titres en les poussant à la vente, d'où un affaiblissement financier, du reste d'assez courte durée. En effet, en 1909, la situation paraissait se rétablir et ce mouvement de relèvement ne fut arrêté, deux ans après, que par la guerre en Tripolitaine. (Avant la guerre, au 1^{er} juillet 1911, l'excédent actif du budget était de 390 millions 480.229 lire : au 30 avril 1912, au cours de la guerre, il était de 55 millions 870.910 lire. Il est vrai que l'excédent remonta tout de suite et dépassa celui même d'avant la guerre; mais par quels moyens?) Encore une fois; guerre coloniale = dépression économique.

Puis, après un autre relèvement, la grande guerre, le malaise d'après-guerre, le Fascisme...

Mais l'enseignement demeure, et c'est aux hommes de bonne volonté d'en profiter.

(Suite p. 645.)

LA QUESTION D'OCTOBRE

Un certain nombre de Sections nous ont demandé divers renseignements d'ordre général au sujet de la relégation.

Nous publierons ces renseignements dans un très prochain numéro des *Cahiers*.

La clôture de l'enquête est en conséquence reportée au 15 janvier 1931.

CINQUIÈME PARTIE

Conclusion

II. Impossibilité d'un accord franco-fasciste au sujet des rapports franco-italiens

Arrivés à ce point, nous entendons les lecteurs nous demander : « Mais en admettant que les solutions que vous proposez soient, ainsi que vous l'affirmez, susceptibles d'améliorer les rapports franco-italiens, que diriez-vous si elles représentaient, demain, d'abord la matière et puis le résultat de négociations franco-fascistes ? »

Nous nous bornerions à manifester notre scepticisme pendant les négociations et notre méfiance après le résultat.

N'oublions pas que — d'après la distinction que nous avons établie dès le début — il y a deux problèmes : un problème des rapports franco-italiens, qui est transitoire et contingent, et un problème franco-italien plus vaste et permanent. Le premier n'est qu'un héritage de la Conférence de la Paix ; l'autre jaillit des conditions foncières de la vie française et de la vie italienne.

En présence du premier de ces deux problèmes, il se trouve quelques Français qui croient, bien sincèrement, à la possibilité de rétablir, par une transaction, un régime de bon voisinage entre leur pays et le Fascisme.

Que ceux-là nous permettent de les avertir qu'ils se trompent sur les véritables visées du Fascisme, et que les difficultés qui font obstacle à un arrangement sur ce terrain sont plus grandes qu'ils ne l'imaginent.

Pour ce qui concerne l'Asie-Mineure, la France se retranchera toujours derrière cette constatation : que cette question ne saurait pas être limitée entre elle et l'Italie, puisque l'Angleterre y est, elle aussi, directement intéressée.

Il faudra donc attendre que l'Angleterre donne une réponse à une question... que l'Italie ne lui a pas encore posée. Et l'on attendra longtemps !

Nous ne sommes pas très bien placés pour connaître les dispositions de la France vis-à-vis du deuxième point du problème des rapports franco-italiens. Mais les résistances qui se sont fait jour, à ce sujet, dans la presse française ne nous permettent pas d'envisager la possibilité que la France renonce aux territoires qui lui sont demandés dans le sud de la Libye. C'est, dit-on, le contrôle de certaines routes caravanières, que nous avons déjà nommées, qui est surtout en jeu dans ces débats. Ces routes caravanières sont-elles vraiment indispensables, ainsi que le prétend la France, à la liaison entre ses possessions d'Afrique ? Et, alors, nous ne voyons pas la France consentant à laisser couper en deux tronçons son empire colonial. Ou bien elles n'ont plus, à l'heure actuelle, ainsi que le prétendent les porte-parole du Fascisme, qu'une importance politique. Et, alors, nous nous trouverions en présence

d'un conflit entre deux prestiges, dont l'un serait le produit d'une tradition ancienne et pourtant tenace jusqu'au désespoir, et l'autre jeune, c'est-à-dire ardent, audacieux, impétueux. Voilà pourquoi, sur ce point aussi, la possibilité d'une entente nous paraît bien improbable.

Le problème du statut des Italiens de Tunisie, seul, pourrait se prêter à des concessions, tendant peut-être à prolonger, soit les délais trimestriels fixés pour le renouvellement des conventions de 1896, soit les délais fixés pour les naturalisations d'autorité des Italiens résidents en Tunisie, après un certain nombre de générations.

Nous ne nous prononcerons pas sur le problème naval ; car, sur ce point, flottent évidemment des influences étrangères à la politique des deux pays ; ainsi que le montre une récente expérience.

Les raisons de notre scepticisme découlent, en somme, de la conviction, nous allions dire de la certitude, que, si les pourparlers aboutissaient, ce ne serait qu'à un accord incomplet et bâtarde.

* *

Quant aux raisons de notre méfiance, elles sont aussi simples.

Après l'accord, du côté fasciste, on mènerait, pendant quelque temps, grand bruit, ce qui rentre nécessairement dans tout programme s'inspirant d'une politique exclusivement de prestige ; et, du côté français, on ne se réjouirait pas de ce bruit, car, lorsqu'on fait des concessions cruelles à son amour-propre, on n'aime pas que ceux qui en ont bénéficié les considèrent comme des trophées glorieux.

Et que dirait l'opinion française si le Fascisme, ayant désarmé sur mer, reportait ses efforts sur les armements terrestres ? Que, penserait l'opinion française de la continuation, certaine, de la campagne de la presse nationaliste d'au delà des Alpes, tendant à considérer la solution donnée à la question du statut des Italiens de Tunisie moins comme une solution définitive que comme une étape vers un but avoué d'annexion ?

Il s'ensuit que notre méfiance n'aurait pas été déplacée, car, il est certain qu'en toute hypothèse, une atmosphère de gêne et de soupçon persisterait sur la politique des deux pays.

Mais la prévision la plus grave est que, même si le problème des rapports franco-italiens recevait la solution escomptée par le Fascisme, le problème qui intéresse vraiment l'Italie, en tant que problème de son existence, ne serait pas résolu. Et, alors, la France trouverait en face d'elle un régime qu'un premier succès aurait rendu encore plus arrogant et exigeant. Et que serait devenu, à ce moment-là, le peuple italien — isolé de l'opinion mondiale, baillonné, terrorisé, condamné au chômage et à la famine, et devant les yeux duquel

on ferait miroiter la perspective — avalisée par les faits — d'une réparation totale des injustices et des trahisons dont on lui dit, depuis dix ans, qu'il a été la victime (tout peuple qui souffre incline à se croire la victime des autres peuples), ainsi que la possibilité de se répandre en des pays qu'on lui dépeint comme tout semblables au Paradis terrestre.

Et voilà, que se pose une nouvelle question : « Mais si l'accord plus vaste que vous préconisez sur le terrain démographique et économique se réalisait, si ce que vous appelez le problème de la vie nationale italienne était résolu, même avec le Fascisme, que diriez-vous ? »

Nous ferions, en principe, la même réponse que nous avons faite à cette même question, lorsqu'elle nous a été posée à propos des rapports franco-italiens : nous demeurerions sceptiques pendant les négociations, et méfiant plus que jamais, après.

III. Impossibilité d'un accord franco-fasciste au sujet du Problème franco-italien

Remarquons, tout d'abord, que le Fascisme n'a jamais cherché à entamer des pourparlers au sujet du problème franco-italien. Et cela se comprend, du reste. La politique extérieure du Fascisme, étant en fonction de sa politique intérieure, est nécessairement une politique de prestige. Or, on ne fait pas une politique de prestige en se mettant d'accord avec un autre pays sur de misérables questions d'émigration ou de douanes ; on ne fait une politique de prestige qu'en demandant des terres, des colonies et des mandats. Et une politique de prestige n'a pas de bornes, puisqu'elle n'adhère qu'en apparence, et pour le besoin de se justifier, à des réalités tangibles, tandis qu'elle n'est que l'expression d'un orgueil toujours en éveil, toujours inassouvi, toujours prêt à redemander après avoir obtenu. *E dopo il pasto ha più fame di pria.*

On pourrait nous objecter que M. Grandi, en acceptant avec empressement la proposition de vacances navales formulée par M. Briand a fait preuve d'une bonne volonté inaccoutumée. On pourrait aussi appeler notre attention sur les nouvelles dispositions adoptées par le Fascisme pour ce qui concerne l'ouverture ou la semi-ouverture des frontières.

Tout cela pour nous convaincre que, jugé à travers ses nouvelles attitudes, le Fascisme semblerait disposé à se placer à un point de vue identique au nôtre. Nous ne pensons pas que l'ouverture des frontières soit susceptible d'une interprétation dans ce sens. Nous excluons aussi, sur ce point, toute intention machiavélique de la part du Fascisme. Les frontières n'ont été entr'ouvertes à l'émigration ni pour témoigner de la bonne intention de la part du Fascisme de porter les pourparlers avec la France sur un terrain moins héroïque mais plus pratique, ni pour permettre à des agents fascistes, déguisés en paisibles employés ou ouvriers, d'envahir le territoire français, sur lequel les espions de M. Mussolini

se promènent tranquillement, depuis longtemps déjà, munis de passeports réguliers.

L'ouverture des frontières est un événement sans doute important, mais seulement parce qu'il nous annonce que le Fascisme vient d'essuyer une défaite sur le terrain qu'il croyait le mieux choisi. Ces frontières, le gouvernement de Rome les avait fermées pour donner au monde le spectacle d'un peuple trop à l'étroit dans un pays trop petit. C'est dans le même but qu'on avait édicté, à Rome, la loi sur les célibataires, qu'on avait installé aux frontières des maisons de couches, etc. Et c'est précisément après avoir adopté toutes ces mesures que M. Mussolini prononça son fameux discours : *Où se répandre ou éclater.*

Mais M. Mussolini n'avait pas compté avec le développement de la crise économique italienne et sa politique n'a abouti qu'à congestionner le marché de la main-d'œuvre. D'où le chômage. En un mot, l'éclatement dont M. Mussolini avait menacé le monde, et particulièrement la France, dans un but de chantage, était à la veille de se produire contre celui qui l'avait préparé, avant d'atteindre le résultat d'intimidation qu'il avait escompté en l'annonçant. Force a été alors d'entr'ouvrir les frontières pour décongestionner le marché du travail ; ce qui représente un recul de la politique fasciste sur des positions moins menacées.



Que pour atténuer ou voiler sa défaite, le régime fasciste profite de son propre malheur, soit pour encombrer le marché français de la main-d'œuvre, si la France reçoit les émigrés qu'il lui envoie, soit pour attiser les antipathies francophobes, si la France les refuse, c'est là une autre affaire. En tout cas, cette attitude ne pourrait être considérée comme une preuve de la prétendue détente du Fascisme vis-à-vis de la France.

L'empressement avec lequel M. Grandi a accepté la proposition des vacances navales pourrait, au contraire, être interprété comme une manifestation de volonté, de la part du Fascisme, d'accepter la discussion avec la France sur un ton plus cordial. M. Grandi avait à peine esquissé son geste, que déjà le bruit circulait que la France allait émettre un emprunt en faveur de l'Italie. Tout à fait — même plus en grand — comme en 1898. Ce bruit prit de l'extension dès qu'en juillet 1930 parurent, dans *l'Information*, les premiers articles de M. Mabileau sur la situation économique et financière italienne. Ces bruits, qui circulaient en Bourse, étaient d'origine purement fasciste. Il est vrai qu'au moment même où M. Mabileau faisait l'apologie des *Bonifiche Ferraresi*, celles-ci étaient déclarées en faillite, avec un déficit de 200 millions. Mais la haute finance italienne chercha à parer le coup. En effet, les succursales des banques italiennes en France reçurent l'ordre de tenir fermes les valeurs italiennes, en vue d'un emprunt franco-italien. Mais tout cela est du passé — déjà — depuis

que le résultat des élections allemandes a ouvert des horizons nouveaux à l'activité et aux espérances de M. Mussolini. Et, d'ailleurs, si nous devons donner à l'attitude nouvelle du fascisme l'importance et la signification que d'aucuns voudraient lui prêter, nous nous verrions obligés d'en arriver à la conclusion que ce ne sont pas seulement les *Bonifiche Ferraresi* qui sont tombées en déconfiture, mais le Fascisme lui-même.

Et, puisque nous en sommes à ce point, est-ce que la France choisirait bien le moment si elle pactisait à l'heure actuelle avec le Fascisme ?

Cette question mérite d'être examinée encore plus froidement que toutes les autres. Nous avons montré que le Fascisme, à lui seul, n'est pas une menace redoutable : que sa politique est bien plus une politique de chantage qu'une politique de guerre. Mais, tout en acceptant cette interprétation de la politique fasciste, il ne faut pas se dissimuler les inconvénients qu'elle présente. En premier lieu, puisque la seule façon de rendre inoffensives les rodomontades du Fascisme se traduit par des armements coûteux, le régime fasciste, tout en ne représentant pas un danger de guerre, pèse néanmoins sur les budgets des pays attachés à la cause de la paix.

En deuxième lieu, si le Fascisme, à lui seul, n'est pas en mesure de menacer la paix du monde, il pourrait très bien rencontrer en cours de route des alliés qui lui permettraient soit de se livrer à la sinistre aventure, soit de renforcer sa politique de chantage. Au lendemain des élections allemandes et après les déclarations de M. Hitler, cette hypothèse n'est pas hasardée.

Il est plus que probable, en effet, que le Fascisme se prévaudra de cette situation qui représente pour lui un appui inattendu. Il le fait déjà. Mais, alors, voit-on la France composer avec un gouvernement dont les exigences, si elle devait les admettre, lui coûteraient des sacrifices bien plus lourds que ceux que réclament ses anciens ennemis ?

Depuis longtemps la presse fasciste a prévu la situation actuelle : elle en a donné à l'avance un commentaire. Voici, en effet, ce qu'écrivait, il y a deux ans, *l'Impero* :

« Ou la France prévoit (sic) une guerre contre l'Italie et alors elle se trouvera... devoir abandonner toutes ou presque ses colonies ; ou la France combattra aux côtés de l'Italie contre un ennemi X, et alors il est probable que, pour obtenir l'alliance de notre grand pays, elle devra amicalement et au préalable renoncer en notre faveur à une bonne partie de ses possessions africaines et asiatiques. »

Il nous semble que notre scepticisme trouve dans les remarques et les constatations ci-dessus une large justification. Il nous resterait, maintenant, à dire les raisons de notre méfiance éventuelle, si elles ne découlaient pas de l'exposé même que nous venons de faire.

L'image dantesque du fauve qui, après le repas, est plus affamé qu'avant, nous revient toujours à l'esprit. Lorsqu'on parle de politique de

prestige, on se trouve enfermé dans un cercle vicieux. La politique de prestige est une interminable et folle ronde sur une piste sans issue. On ne sait plus où la course commence ni où elle finit. Cette politique débute par le chantage et aboutit au chantage, à travers le chantage. Le poteau d'arrivée est le même que celui du départ. La seule défense contre une telle politique consiste à ne pas céder un doigt pour ne pas perdre le bras.

... En aucun cas (aux conditions établies par *l'Impero*) la France n'a intérêt à lier partie avec le Fascisme.

D'ailleurs, tout gouvernement normal, dans son commerce avec un gouvernement anormal (et le Fascisme en est un), doit toujours s'efforcer d'apercevoir derrière son partenaire le véritable visage de la nation que ce dernier prétend représenter. Au delà du Fascisme, le gouvernement et le peuple français doivent apercevoir le peuple italien qui, demain, sera représenté par un gouvernement légal, issu de sa volonté.

Ce peuple n'est pas l'ennemi de la France : au contraire, la France aurait tort de ne pas rechercher et apprécier son amitié.

C'est donc en traitant avec lui qu'un jour non lointain elle pourra l'aider à résoudre le problème de son existence, tout en résolvant elle-même, pour son propre compte, le même problème.

C'est pour rendre possible tout cela que nous souhaitons que la France ne se laisse pas entraîner par le désir de donner, à tout prix, des preuves d'une bonne volonté et d'une condescendance qui accuseraient davantage les traits de sa physionomie de nation pacifique, mais dont le Fascisme ne lui tiendrait aucun compte. Au contraire, il se servirait des concessions éventuelles contre elle, pour exiger d'elle des concessions encore plus importantes, et, contre le peuple italien, pour continuer à l'opprimer.

IV. Conclusion

(L'auteur envisage ici une intervention de la Démocratie internationale contre le Fascisme, intervention qu'il ne croit possible que dans l'avenir. Puis il conclut) :

En attendant (que les lecteurs nous pardonnent cette digression), nous aurons bien gardé d'en appeler à la solidarité démocratique internationale pour la persuader que les rapports franco-italiens ne pourront être des rapports d'amitié tant que le Fascisme sera au pouvoir...

Nous nous adresserons donc seulement à tous les intérêts opposés au Fascisme monarchique, clérical, ploutocrate et impérialiste, donc anti-italien et anti-européen.

Aux intérêts de la démocratie de tous les pays, moins avec l'espoir de les voir concourir au rétablissement de la liberté en Italie, pour les beaux yeux des Italiens, qu'avec l'espoir de les trouver pénétrés de cette vérité : que, lorsque la liberté est foulée aux pieds par un tyran dans un pays, elle est menacée partout ailleurs, et que, lorsqu'on défend la liberté dans un pays quelconque, on ne la défend pas dans l'intérêt de ce pays seul,

mais on la défend dans l'intérêt de tous les autres pays.

Aux intérêts de la classe ouvrière de tous les pays, car l'expérience fasciste constitue un précédent fâcheux, qui, s'il était suivi par les différents bourgeoisies, serait un obstacle au progrès et au triomphe des revendications du prolétariat international.

Aux intérêts des libres penseurs du monde entier, qui ne peuvent fermer les yeux sur les dangers que représente le rétablissement du pouvoir temporel des papes pour la liberté de conscience.

Aux intérêts, enfin, de tous les peuples qui ne désirent pas la guerre et qui sont fermement et sincèrement partisans du projet des Etats-Unis d'Europe ainsi que de la nécessité de renforcer, de développer, d'élargir la Société des Nations ; car les Etats-Unis d'Europe ne seront réalisables qu'entre des Nations démocratiques et le Fascisme est l'ennemi de la Société des Nations et de la démocratie.

Nous avons déjà montré combien sont nombreuses et puissantes les raisons qu'aurait la France de s'entendre avec l'Italie. Nous avons, d'autre part, affirmé que cette entente ne saurait se réaliser d'une façon sincère, loyale et stable au moyen de pourparlers ou d'accords avec le régime fasciste, qui ne représente pas l'Italie paisible et humaine. Nous résumerons, en con-

cluant, ces deux idées qui divergent sans se contredire, par une considération basée sur une longue expérience, d'après laquelle il est permis d'affirmer que lorsque l'Italie a été soumise à un gouvernement dictatorial (Crispi ou Mussolini), la France n'a jamais eu à s'en réjouir, tandis que lorsque l'Italie a pu respirer dans un régime de liberté relative, la France a toujours trouvé en elle une amie fidèle.

Tant que l'Italie demeurera un pays surpeuplé et condamné à se débattre en d'atroces difficultés économiques, elle sera la proie facile des régimes d'aventures alliés à la monarchie, tel le Fascisme, ou des tendances d'un nationalisme peut-être plus bavard et pétulant qu'agressif, mais tout de même capable d'imposer à sa voisine de durs efforts de défense et de vigilance.

L'intérêt de la France coïncide en tous points avec l'intérêt de l'Italie.

Comme l'Italie, elle a tout intérêt à voir tomber le Fascisme et la monarchie, son alliée, et à ne pas les voir revenir.

Pour voir tomber le Fascisme, elle n'a qu'à ne pas l'aider à vivre ; pour ne pas le voir revenir, elle n'a qu'à s'entendre, fraternellement, avec l'Italie, qui sera demain libre et républicaine et éprise des idées de progrès, de justice sociale et de paix internationale.

COMITÉ CENTRAL

Séance du 2 Octobre 1930

Rectification

Dans le compte rendu de la séance du 2 octobre, p. 621, 2^e colonne, par suite d'une erreur que nous prions nos lecteurs d'excuser, l'intervention de M. Emile Kahn n'a pas été insérée, ainsi qu'elle aurait dû l'être, entre l'intervention de M. F. Corcos et celle de M. Jean Bon.

La voici :

M. Kahn accepte dans l'ensemble le projet de M. Basch. Cependant, il tiendrait à mettre au premier plan l'action nécessaire pour le désarmement. Il se persuade, comme M. Basch, de la défense nationale, mais convaincu que la véritable et la plus utile défense nationale aujourd'hui, c'est la défense de la paix. Que des peuples aient ou croient avoir, comme l'indique M. Corcos, des revendications à faire valoir, M. Kahn n'en disconvient pas, mais le péril de guerre ne vient pas de là : ils peuvent employer les moyens pacifiques. Le grand danger, c'est qu'il y a des fous en Europe : Mussolini, ses imitateurs danubiens, balkaniques et polonais, les hitlériens d'Allemagne et les bolchevistes, leurs alliés. On dirait que la crainte de la guerre pousse les Etats à la dictature, mais la dictature les mène à la guerre.

Ce qu'il faut pour lutter contre ces menaces, c'est : 1^o Faire connaître aux peuples ce que serait une guerre future : leur suicide ; 2^o Coaliser dans tous les pays les résistances contre la guerre : pratiquement (à défaut de la Ligue internationale inerte), reprendre avec la Ligue allemande les manifestations communes pour la défense de la démocratie et de la paix ; 3^o Peser sur le gouvernement pour empêcher l'abandon de la politique de conciliation et d'entente, pour opposer à la contagion de la force un effort sérieux de réduction générale des armements.

QUESTION DE NOVEMBRE

Nous avons publié dans notre dernier numéro un article de M. Camille ROSIER, sur la fraude fiscale (p. 615 et suivantes). Nous demandons à nos Sections d'étudier cette question dans le courant du mois de novembre.

Il pourrait y avoir intérêt à prier un collègue du métier (percepteur, contrôleur, receveur de l'Enregistrement, etc.), de présenter un rapport à la Section. Si ces ligueurs préparent des rapports écrits, nous serons heureux de les recevoir et de publier ceux qui donneront sur la question les renseignements les plus précis et proposeront les solutions les plus intéressantes.

Rapports et réponses devront nous parvenir le 15 janvier dernier délai.

Questionnaire

- 1^o Les moyens proposés par M. Rosier pour remédier à la fraude fiscale vous paraissent-ils acceptables?
- 2^o Si non, pour quelles raisons?
- 3^o Ces moyens vous paraissent-ils suffisants?
- 4^o Si non, en voyez-vous d'autres et lesquels?

Le Gérant : HENRI BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse
117, Rue Réaumur
PARIS